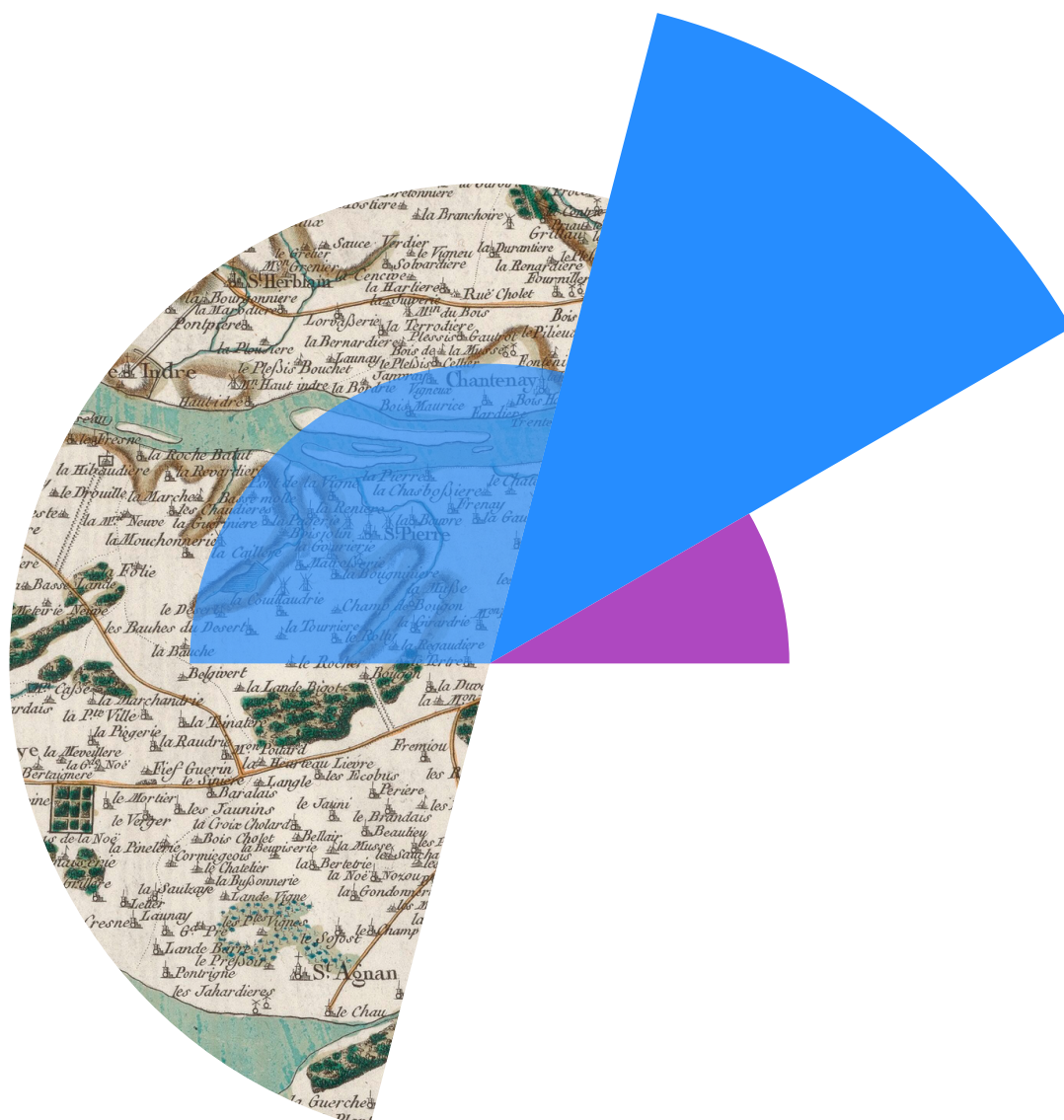


Atlas des zonages des Pays de la Loire

Insee Dossier Pays de la Loire

n° 16

Mars 2026



Coordination

Direction régionale de l'Insee des Pays de la Loire

Directeur de la publication

Arnaud Degorre

Rédaction en chef

Ophélie Kaiser

Pilotage

Perrine Bauer

Blandine Legendre

Auteurs

Samuel Trivière

Matthieu Vahé

Secrétariat de rédaction

Audrey Marin-Pache

Contact presse

bureau-presse-pays-de-loire@insee.fr

Image de couverture

© IGN, BnF - « Carte de Cassini »

Mise en page

Luminess

Éditeur

Institut national de la statistique et des études
économiques

www.insee.fr

ISSN : 2426-3214

© Insee 2026

Avant-propos

La connaissance d'un territoire est essentielle pour administrer son fonctionnement et y mener des politiques adaptées. Or cette analyse requiert au préalable de choisir la maille d'observation la plus pertinente en fonction de la question posée. L'atlas des Pays de la Loire recense les zonages les plus communément utilisés. Chacun a son rôle spécifique et offre une grille de lecture particulière du territoire régional. Les rassemblant dans un même document, l'atlas se veut un outil de référence pour l'observation et l'analyse territorialisées.

Les zonages s'inscrivent d'abord dans un territoire façonné par la nature, puis par l'homme. La région est modelée par des voies naturelles tels que les fleuves et rivières, complétées par les infrastructures de transports. La première partie de cet atlas permet d'appréhender la morphologie du territoire régional.

Historiquement, les frontières communales, départementales ou encore régionales ont été définies pour administrer le territoire et mettre en œuvre des politiques publiques. L'organisation des élections a également nécessité de partitionner le territoire. Ces constructions sont mises en avant dans les zonages administratifs, deuxième partie de cet ouvrage.

L'analyse territorialisée de phénomènes socio-démographiques et économiques nécessite aussi de s'abstraire des délimitations administratives. En effet, l'organisation spatiale des activités humaines répond à des logiques différentes du découpage des collectivités territoriales. La troisième partie de cet atlas passe en revue les principaux zonages d'étude mis au point par l'Insee, qui font référence.

Toute une série de zonages permet de caractériser l'organisation socio-démographique du territoire. La grille communale de densité permet d'approcher les notions d'urbain et de rural. Les unités urbaines offrent une vision complémentaire de la ville, fondée sur la notion de continuité du bâti. Les aires d'attraction des villes définissent l'étendue de l'influence des villes sur les communes environnantes. Le croisement de la grille de densité et des aires d'attraction des villes permet d'appréhender les espaces périurbains.

Les zones d'emploi sont particulièrement pertinentes pour analyser l'économie locale, tandis que les bassins de vie sont le zonage à privilégier pour mesurer l'accès de la population aux équipements et aux services.

Les carreaux constituent un zonage un peu à part, un simple quadrillage du territoire affranchi des limites communales et particulièrement adapté à l'analyse infra-urbaine.

La plupart de ces zonages ont été actualisés ces dernières années et ce dossier permet de faire le point sur leurs contours.

Enfin, la dernière partie de cet ouvrage offre une sélection de zonages dits d'action publique. Les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) définissent un périmètre de planification stratégique intercommunale. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville, abritant les populations les plus modestes, sont des territoires privilégiés de lutte contre les inégalités. La loi Littoral de 1986 cible des communes exposées à l'afflux de population et de touristes, mais également soumises à des risques littoraux.

L'Insee [met à disposition des données et des indicateurs](#) à ces différents niveaux géographiques. L'offre de données locales est déclinée ainsi à travers des tableaux et graphiques interactifs, des bases de données et deux sites dédiés à la cartographie.

Cet atlas, que nous espérons utile pour tous les acteurs du territoire, est une actualisation du [dossier publié en 2020](#).

**Le Directeur régional de l'Insee
des Pays de la Loire**
Arnaud Degorre

Sommaire

Présentation de la région

Hydromorphologie et parcs naturels régionaux	5
Infrastructures de transport	6

Zonages administratifs

Découpages administratifs	7
L'une des 18 régions françaises	8
Département de la Loire-Atlantique	9
Département du Maine-et-Loire	10
Département de la Mayenne	11
Département de la Sarthe	12
Département de la Vendée	13
Intercommunalités	14
Circonscriptions législatives	15

Zonages d'étude

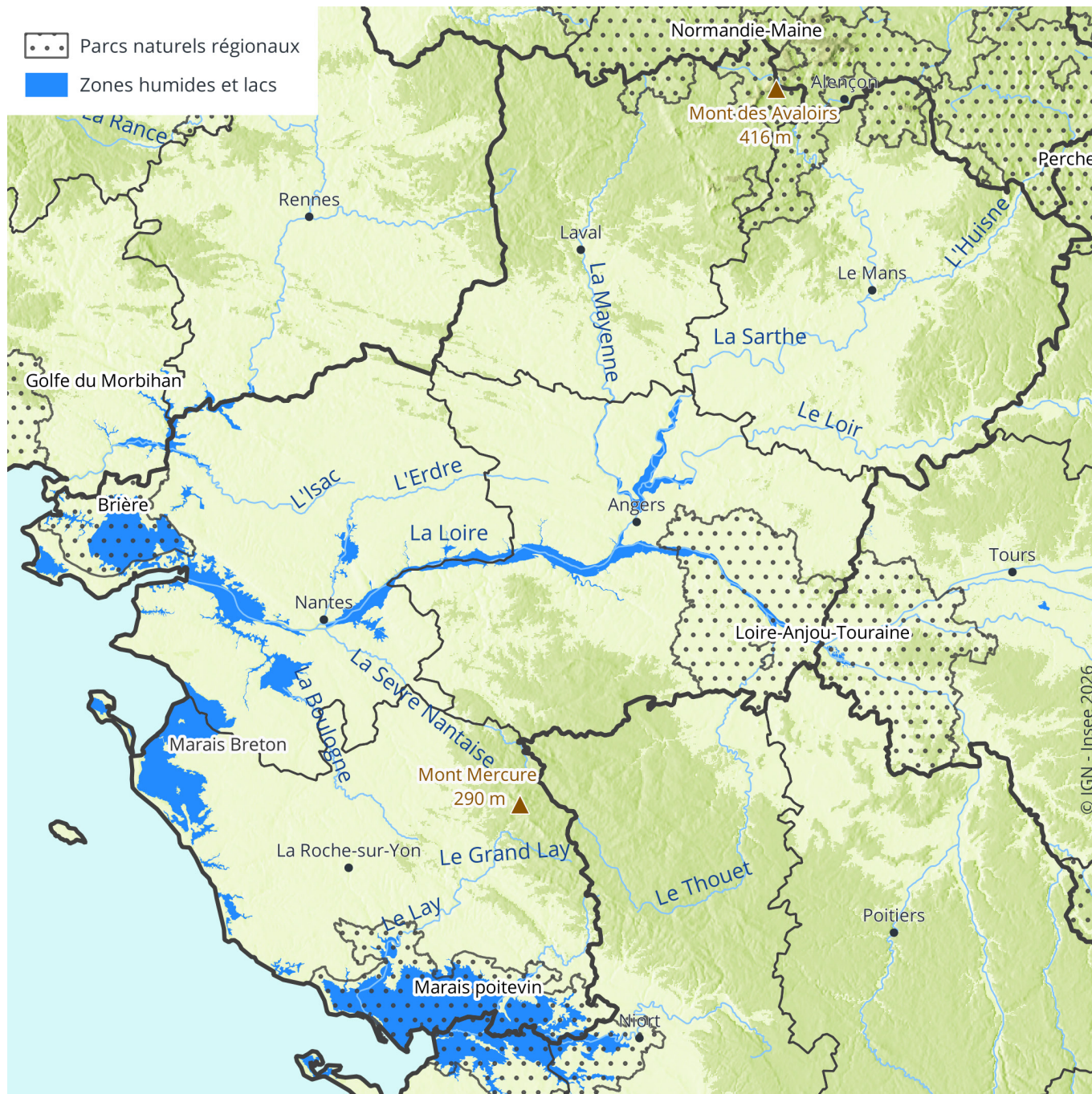
Grille communale de densité	16
Unités urbaines	18
Aires d'attraction des villes	20
Rural périurbain et non périurbain	22
Zones d'emploi	24
Bassins de vie	26
Le carroyage	28

Zonages d'action publique

Schémas de cohérence territoriale (SCoT)	30
Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)	32
Communes soumises à la loi Littoral	34

Hydromorphologie et parcs naturels régionaux

► Hydromorphologie et parcs naturels régionaux des Pays de la Loire



Sources : DREAL des Pays de la Loire, IGN, Muséum national d'histoire naturelle, Nasa.

La région des Pays de la Loire s'articule autour de la Loire et de ses affluents : le Thouet, la Maine qui regroupe le Loir, la Sarthe et la Mayenne, la Sèvre Nantaise et l'Erdre pour les principaux. Par ailleurs, de nombreuses zones humides parsèment son territoire : sur les bords de la Loire d'une part, et sur le littoral d'autre part, avec les grands marais (marais de la Brière, marais poitevin et marais breton).

Les Pays de la Loire sont à la croisée de plusieurs régions géologiques : le bassin parisien pour la Sarthe et l'est du Maine-et-Loire, le massif armoricain pour la Mayenne, la Loire-Atlantique et la Vendée, et le bassin aquitain pour le sud de la Vendée. Bien que la topographie des Pays de la Loire soit peu accentuée, la région présente quelques reliefs : les corniches des Alpes

mancelles et des Avaloirs (point culminant : le mont des Avaloirs) et les collines vendéennes (point culminant : le mont Mercure). La région accueille quatre parcs naturels régionaux : deux sur des marais (Brière et Marais poitevin), un sur des massifs boisés (Normandie-Maine) et un sur les bords de Loire (Loire-Anjou-Touraine). ●

Infrastructures de transport

► Infrastructures de transport dans les Pays de la Loire



Note : Seuls les aéroports ayant accueilli au moins 5 000 passagers en 2024 sont représentés.
Source : IGN, BD TOPO®.

La région est innervée de nombreux réseaux de transports : routier, ferroviaire, aérien, maritime et fluvial. Les réseaux ferrés et routiers maillent l'ensemble du territoire, favorisés par un territoire peu montagneux. L'aéroport de Nantes-Atlantique concentre la quasi-totalité du transport de passagers (7 millions par an). Les aéroports de

Saint-Nazaire-Montoir et Le Mans-Arnage embarquent respectivement 11 000 et 7 000 passagers en 2024. Le transport aérien de fret, quant à lui, s'opère dans les Pays de la Loire sur les aéroports de Saint-Nazaire-Montoir, avec 22 000 tonnes, et Nantes-Atlantique, avec 11 000 tonnes. Le port de Nantes-Saint-Nazaire, dont le trafic s'élève à 28,5 millions

de tonnes en 2023, est l'un des sept grands ports maritimes de France métropolitaine. Le port de commerce des Sables-d'Olonne a un trafic de 0,9 million de tonnes. Le transport fluvial se concentre sur la partie aval de la Loire, entre Nantes et Saint-Nazaire, bien que le réseau navigable soit plus étendu. ●

Découpages administratifs

Région

La France est découpée en 18 régions dont 5 d'outre-mer ► [chapitre L'une des 18 régions françaises](#).

Structure la plus récente de l'administration locale française, la région est devenue une **collectivité territoriale** à la suite de la loi de décentralisation de 1982. Les **conseillers régionaux** sont élus au suffrage universel tous les six ans. Ils élisent le président du conseil régional qui gère le budget, dirige le personnel et conduit la politique de la région. Les compétences propres de la région concernent principalement l'aménagement du territoire, le développement économique, la formation professionnelle, la construction et l'entretien des lycées, ainsi que les transports ferroviaires de voyageurs. La région est également la plus grande **circonscription administrative de l'État**, avec à sa tête le **préfet de région**. Il s'agit du préfet du département dans lequel se situe le chef-lieu de la région. Il a autorité sur les préfets des autres départements composant la région.

Département

La France compte 101 départements. Un département appartient à une région et une seule. Chaque département d'outre-mer constitue à lui seul une région. Création de la Révolution, le département est une **circonscription administrative de l'État**. Le **préfet**, nommé en conseil des ministres, est dépositaire de l'autorité de l'État. Il a la charge des intérêts nationaux et du respect des lois. Il assure le contrôle administratif du département, des communes et des établissements publics implantés dans le département. Depuis 1871, le département est devenu une **collectivité territoriale**. Les **conseillers départementaux** sont

élus pour six ans au suffrage universel. Ils élisent à leur tour un président, exécutif du département qui prépare et exécute les délibérations du conseil départemental, gère le budget et dirige le personnel. Les compétences principales du département concernent l'action sociale, la solidarité (protection de l'enfance, aide sociale à l'enfance, personnes âgées, personnes handicapées, revenu de solidarité active, etc.), la construction et la gestion des collèges, la voirie départementale et les transports scolaires.

Arrondissement

L'arrondissement est une **circonscription administrative de l'État**, subdivision du département. Le **sous-préfet** est chargé de son administration ; il relaie le préfet en assurant le contrôle administratif des communes de son arrondissement.

Canton

Le canton est la **circonscription administrative** servant de cadre à l'élection des **conseils départementaux**. Les cantons sont découpés selon des critères démographiques. Il ne s'agit pas nécessairement de subdivisions territoriales des arrondissements. Dans la plupart des cas, les cantons englobent plusieurs communes, mais ils ne respectent pas toujours les limites communales : ils peuvent être à cheval sur plusieurs communes ou être inclus strictement dans une commune.

Commune

Au 1^{er} janvier 2025, la France compte 34 875 communes, dont 1 228 dans les Pays de la Loire.

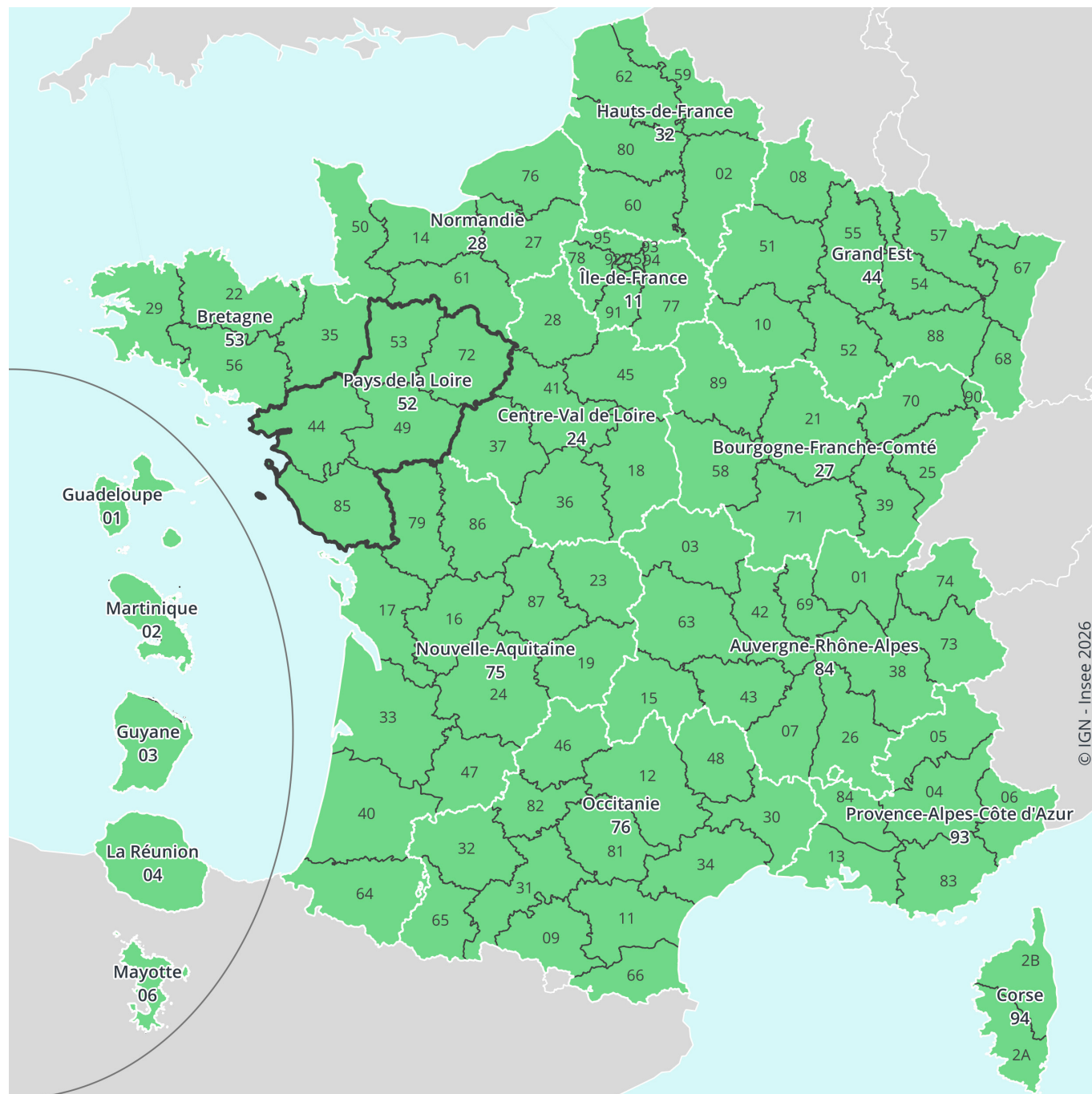
La commune est la plus petite division administrative française mais c'est aussi la plus ancienne, puisqu'elle a succédé aux communautés, seigneuries et paroisses de l'Ancien Régime. Instituée à la Révolution, elle a connu un début d'autonomie sous le Second Empire avec l'élection du **conseil municipal** au suffrage universel direct. Celui-ci désigne en son sein le **maire**, qui est l'exécutif de la commune. Il la représente et gère le budget. Les principales compétences des communes concernent l'urbanisme, le logement, l'environnement et la gestion des écoles élémentaires et pré-élémentaires. Le maire est également agent de l'État pour les fonctions d'état civil, d'ordre public, d'organisation des élections et de délivrance de titres réglementaires.

Intercommunalité

L'intercommunalité permet aux communes de se regrouper pour assurer certaines prestations (ramassage des ordures ménagères, assainissement, transports urbains, etc.) ► [chapitre Intercommunalités](#). Elle a aussi pour but de favoriser le développement économique local et la politique d'aménagement du territoire, qu'il s'agisse de questions liées au développement urbain ou à la dévitalisation des espaces ruraux. Chaque commune doit appartenir à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, à l'exception des îles monocommunes, bénéficiant d'une dérogation législative (comme l'Île-d'Yeu). Les EPCI peuvent elles-mêmes collaborer au sein de pôles métropolitains et de pôles d'équilibre territorial et rural, qui sont d'autres formes d'intercommunalités. ●

L'une des 18 régions françaises

► Régions et départements de France



Note : Géographie au 1^{er} janvier 2025.

La région des Pays de la Loire s'étend sur 32 000 km². Elle est composée des départements de Loire-Atlantique (44), du Maine-et-Loire (49), de la Mayenne (53), de la Sarthe (72) et de la Vendée (85). Face à l'océan Atlantique, elle est entourée de quatre régions : la Bretagne, la Normandie, le Centre-Val de Loire et la Nouvelle-Aquitaine. Elle est contiguë à

dix départements : la Charente-Maritime (17), l'Eure-et-Loire (28), l'Ille-et-Vilaine (35), l'Indre-et-Loire (37), le Loir-et-Cher (41), la Manche (50), le Morbihan (56), l'Orne (61), les Deux-Sèvres (79) et la Vienne (86). En 2022, 3 879 200 personnes résident dans les Pays de la Loire, soit 5,7 % de la population française. La région comptabilise 2 116 300 logements,

tous types confondus (résidences principales, secondaires, etc.). Par ailleurs, 1 642 700 emplois y sont localisés. ●

► Référence

- « Dossier complet, région des Pays de la Loire (52) », Insee Chiffres détaillés, novembre 2025.

Arrondissement

- 442 - Nantes
- 443 - Saint-Nazaire
- 445 - Châteaubriant-Ancenis

Département

Canton

Commune

Ille-et-Vilaine

Morbihan

Mayenne

Loire-Atlantique

Maine-et-Loire

Vendée

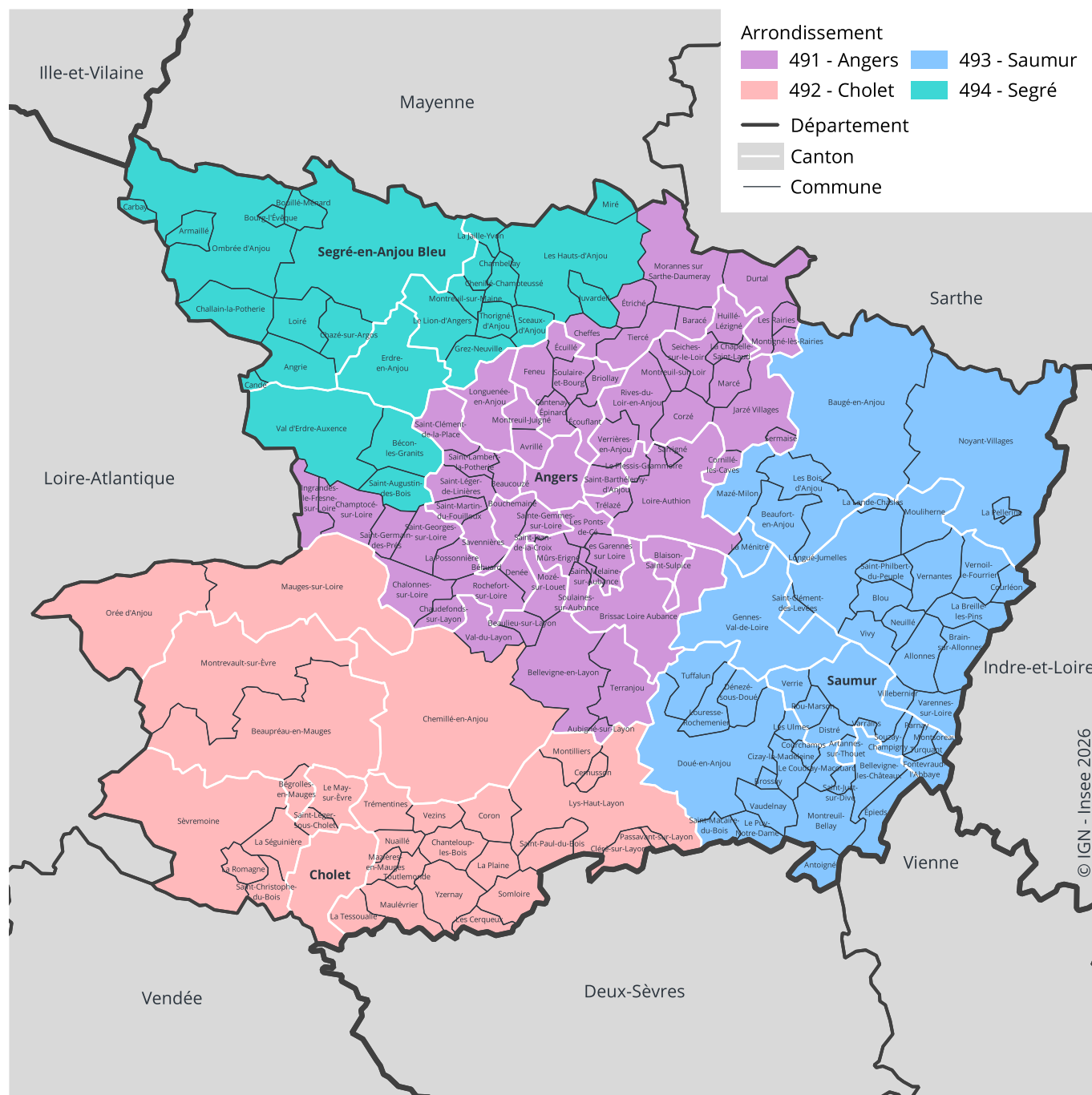
IGN - Insee 2026

Au 1^{er} janvier 2025, le département de la Loire-Atlantique comprend 3 arrondissements, 31 cantons et 207 communes. Son chef-lieu est Nantes. En 2022, 1 473 200 personnes y résident, soit 38 % de la population régionale. Il comprend 799 400 logements et 664 200 emplois. ●

- « Dossier complet – Département de la Loire-Atlantique (44) », Insee Chiffres détaillés, novembre 2025.
- **Delhomme I. *et al.***, « Loire-Atlantique : un territoire au cœur des transitions » Insee Dossier Pays de la Loire n° 13, novembre 2023.

Département du Maine-et-Loire

► Arrondissements, cantons et communes du Maine-et-Loire



Note : Géographie au 1^{er} janvier 2025. Dans le cas d'une commune partagée entre plusieurs cantons (ex : Angers), un canton fictif, dit canton-ville ou pseudo-canton, reprenant le contour de la commune entière, est représenté.

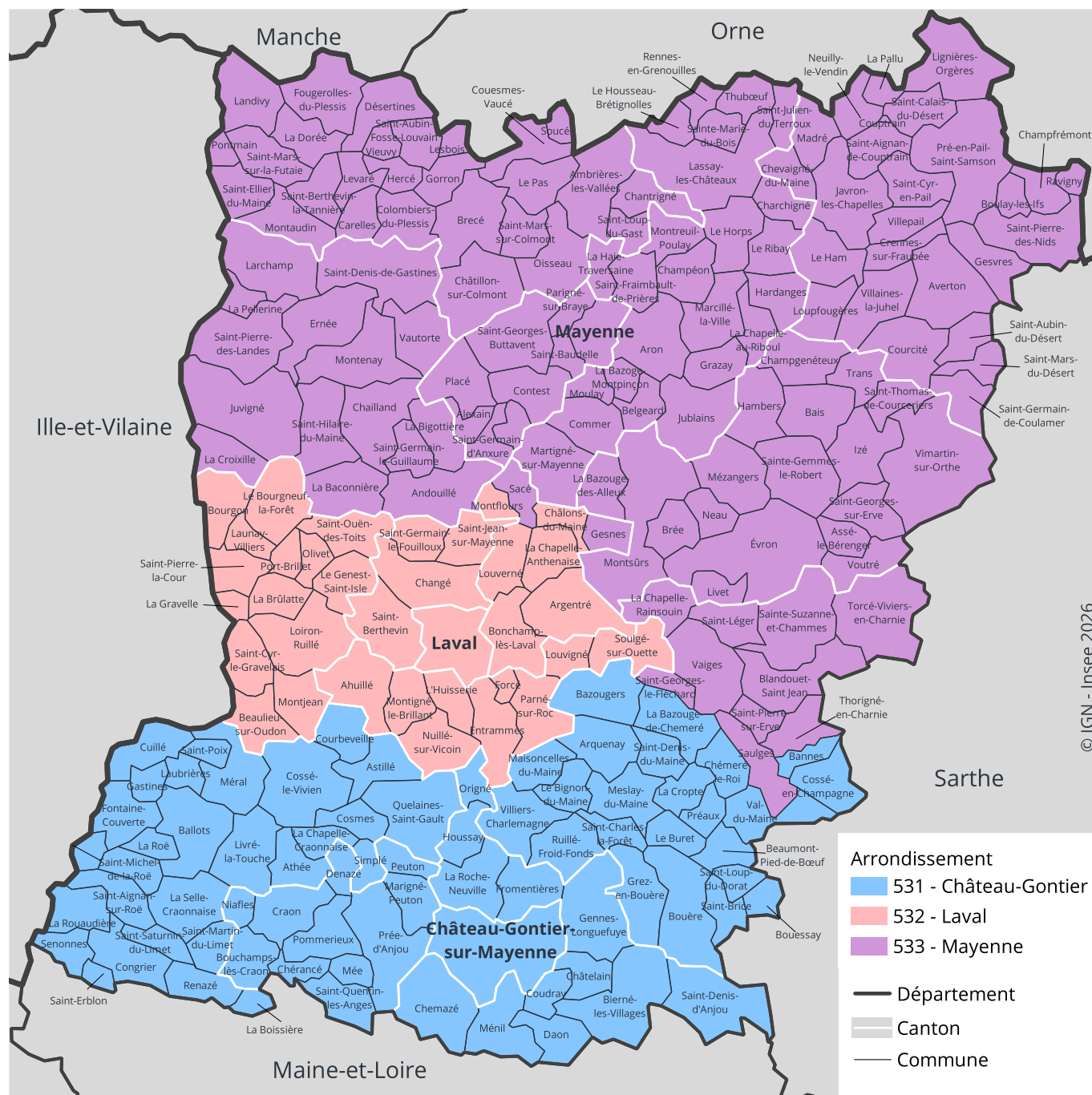
Au 1^{er} janvier 2025, le département du Maine-et-Loire comprend 4 arrondissements, 21 cantons et 176 communes. Son chef-lieu est Angers. En 2022, 828 200 personnes y résident, soit 21 % de la population régionale. Il comprend 410 300 logements et 344 700 emplois. ●

► Références

- « Dossier complet – Département du Maine-et-Loire (49) », Insee Chiffres détaillés, novembre 2025.
- Bourieu P. et al., « Le Maine-et-Loire face à son avenir : quelles forces et quels défis ? » Insee Dossier Pays de la Loire n° 10, décembre 2022.

Département de la Mayenne

► Arrondissements, cantons et communes de la Mayenne



Note : Géographie au 1^{er} janvier 2025. Dans le cas d'une commune partagée entre plusieurs cantons (ex : Laval), un canton fictif, dit canton-ville ou pseudo-canton, reprenant le contour de la commune entière, est représenté.

Au 1^{er} janvier 2025, le département de la Mayenne comprend 3 arrondissements, 17 cantons et 240 communes. Son chef-lieu est Laval.

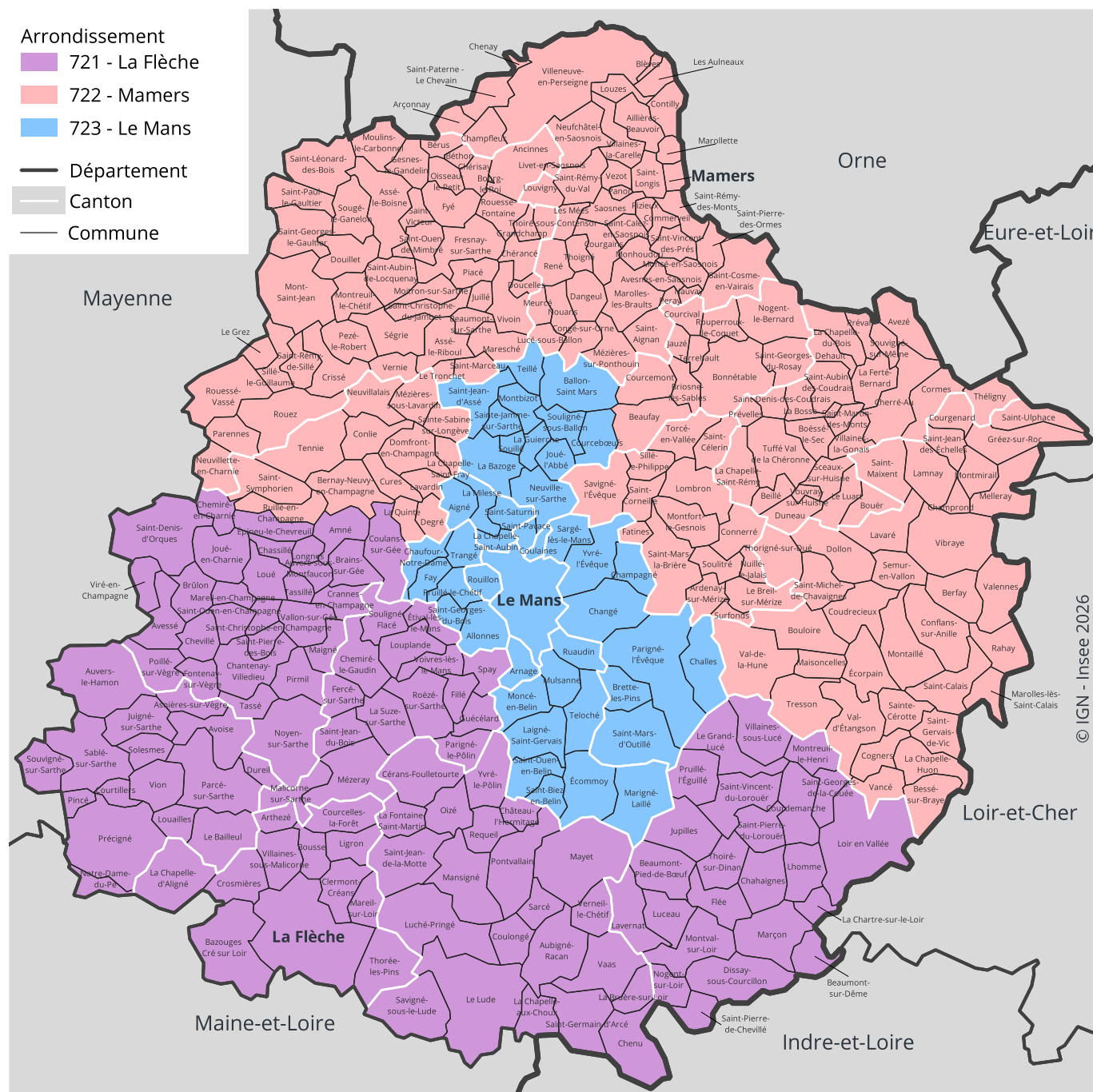
En 2022, 305 400 personnes y résident, soit 8 % de la population régionale. Il comprend 160 900 logements et 127 700 emplois. ●

► Références

- « Dossier complet – Département de la Mayenne (53) », Insee Chiffres détaillés, novembre 2025.
- Bourieu P. et al.**, « Diagnostic de la Mayenne : sept enjeux majeurs pour l'avenir », Insee Dossier Pays de la Loire n° 7, mars 2021.

Département de la Sarthe

► Arrondissements, cantons et communes de la Sarthe



Note : Géographie au 1^{er} janvier 2025. Dans le cas d'une commune partagée entre plusieurs cantons (ex : Le Mans), un canton fictif, dit canton-ville ou pseudo-canton, reprenant le contour de la commune entière, est représenté.

Au 1^{er} janvier 2025, le département de la Sarthe comprend 3 arrondissements, 21 cantons et 352 communes. Son chef-lieu est Le Mans.

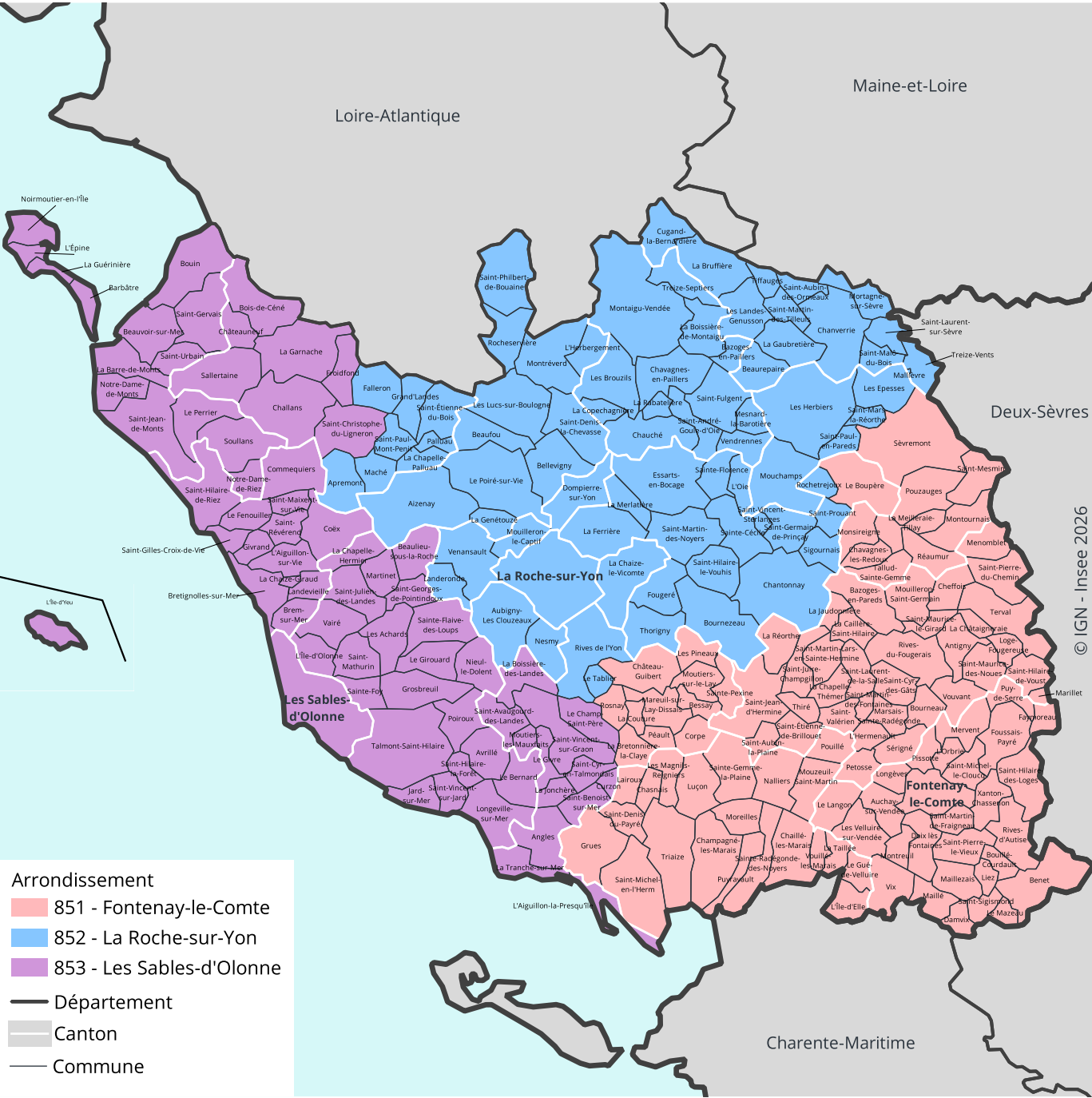
En 2022, 566 100 personnes y résident, soit 15 % de la population régionale. Il comprend 298 100 logements et 222 000 emplois. ●

► Références

- « Dossier complet – Département de la Sarthe (72) », Insee Chiffres détaillés, novembre 2025.
- Morineau D. *et al.*, « Diagnostic de la Sarthe », Insee Dossier Pays de la Loire n° 17, avril 2026 (à venir).

Département de la Vendée

► Arrondissements, cantons et communes de la Vendée



Note : Géographie au 1^{er} janvier 2025. Dans le cas d'une commune partagée entre plusieurs cantons (ex : La Roche-sur-Yon), un canton fictif, dit canton-ville ou pseudo-canton, reprenant le contour de la commune entière, est représenté.

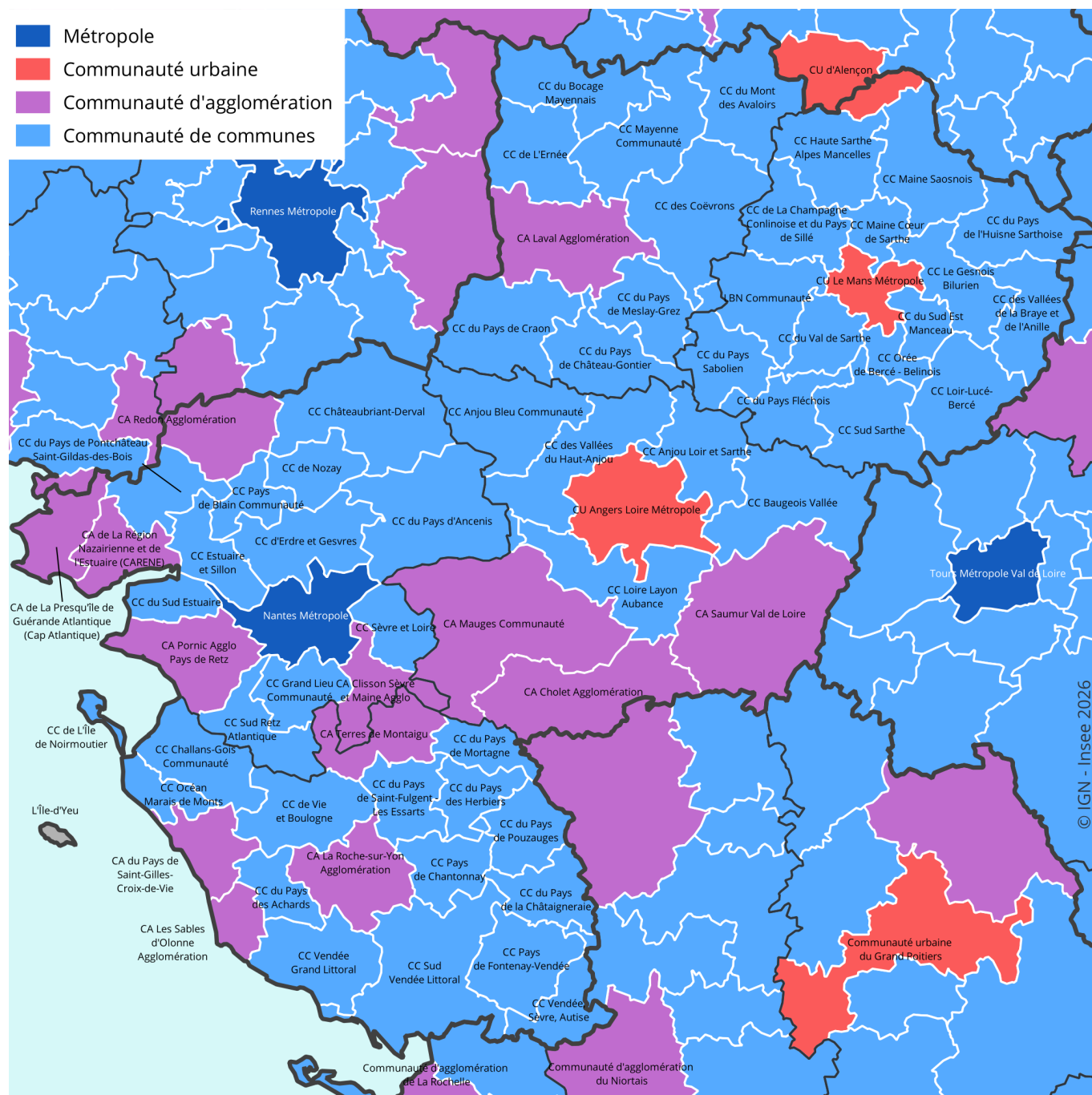
Au 1^{er} janvier 2025, le département de la Vendée comprend 3 arrondissements, 17 cantons et 253 communes. Son chef-lieu est La Roche-sur-Yon. En 2022, 706 300 personnes y résident, soit 18 % de la population régionale. Il comprend 447 700 logements et 284 000 emplois. ●

► **Références**

- « Dossier complet – Département de Vendée (85) », Insee Chiffres détaillés, novembre 2025.
- Fizzala A. *et al.*, « La Vendée : des défis à relever pour maintenir son dynamisme », Insee Dossier Pays de la Loire n° 15, juillet 2025.

Intercommunalités

► Intercommunalités au 1^{er} janvier 2024



Note : Géographie au 1^{er} janvier 2025. L'île-d'Yeu n'appartient à aucune intercommunalité. La communauté urbaine d'Alençon, la communauté de communes du Maine Saosnois, la communauté d'agglomération de Redon Agglomération et la CA de la Presqu'île de Guérande Atlantique incluent des communes de deux régions.

Les Pays de la Loire comprennent 71 intercommunalités, y compris 4 à cheval sur d'autres régions. Il existe quatre types d'intercommunalités :

- une **communauté de communes** (CC) regroupe plusieurs communes sans minimum de population ;
- une **communauté d'agglomération** (CA) vise les zones urbaines : elle doit former, lors de sa création, un ensemble

de plus de 50 000 habitants, autour d'une ou plusieurs communes-centres de 15 000 habitants. Ce seuil peut être adapté, afin de tenir compte des spécificités locales ;

- une **communauté urbaine** (CU) forme, à la date de sa création, un ensemble de plus de 250 000 habitants ;
- une **métropole** est créée dans les grandes aires urbaines, à partir

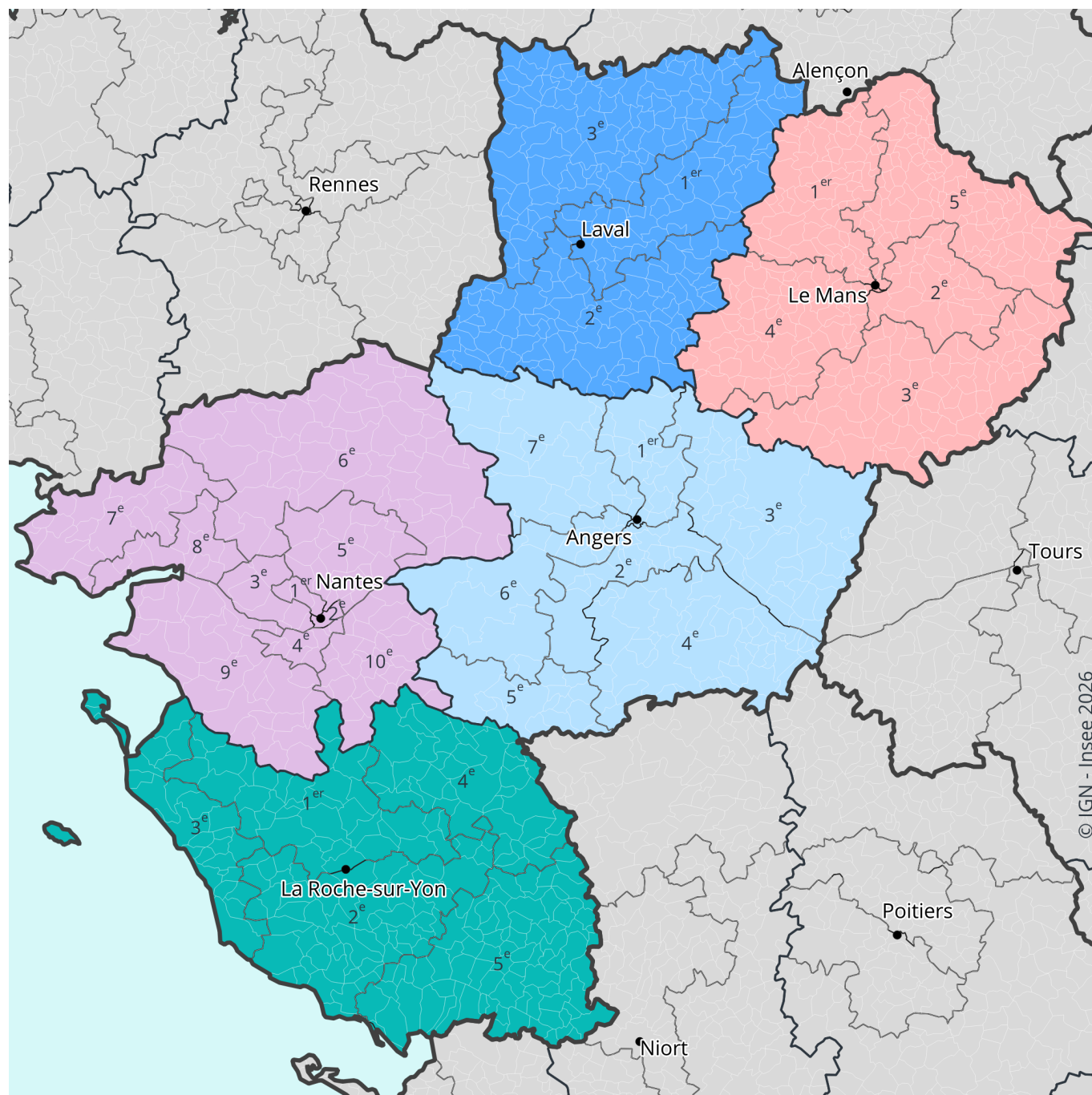
d'intercommunalités existantes qui atteignent un certain seuil de population. ●

► Référence

- « Intercommunalité : Téléchargement des fichiers relatifs aux EPCI à fiscalité propre et aux EPT », Insee Géographie, mars 2025.

Circonscriptions législatives

► Circonscriptions législatives en vigueur depuis 2012



Note : Géographie au 1^{er} janvier 2025.

La région des Pays de la Loire comporte 30 circonscriptions législatives : 10 en Loire-Atlantique, 7 en Maine-et-Loire, 5 dans la Sarthe, 5 en Vendée et 3 en Mayenne. Les circonscriptions législatives sont le cadre territorial d'élection de chaque député à l'Assemblée nationale. Les députés sont élus au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans renouvelable (sauf dissolution de la législature).

Les limites des circonscriptions sont révisées régulièrement en fonction de l'évolution démographique ; celles présentées ici sont en vigueur depuis les élections législatives de 2012. La circonscription législative est désignée par un numéro d'ordre à l'intérieur de chaque département. Par exemple, Fontenay-le-Comte est dans la 5^e circonscription législative de Vendée.

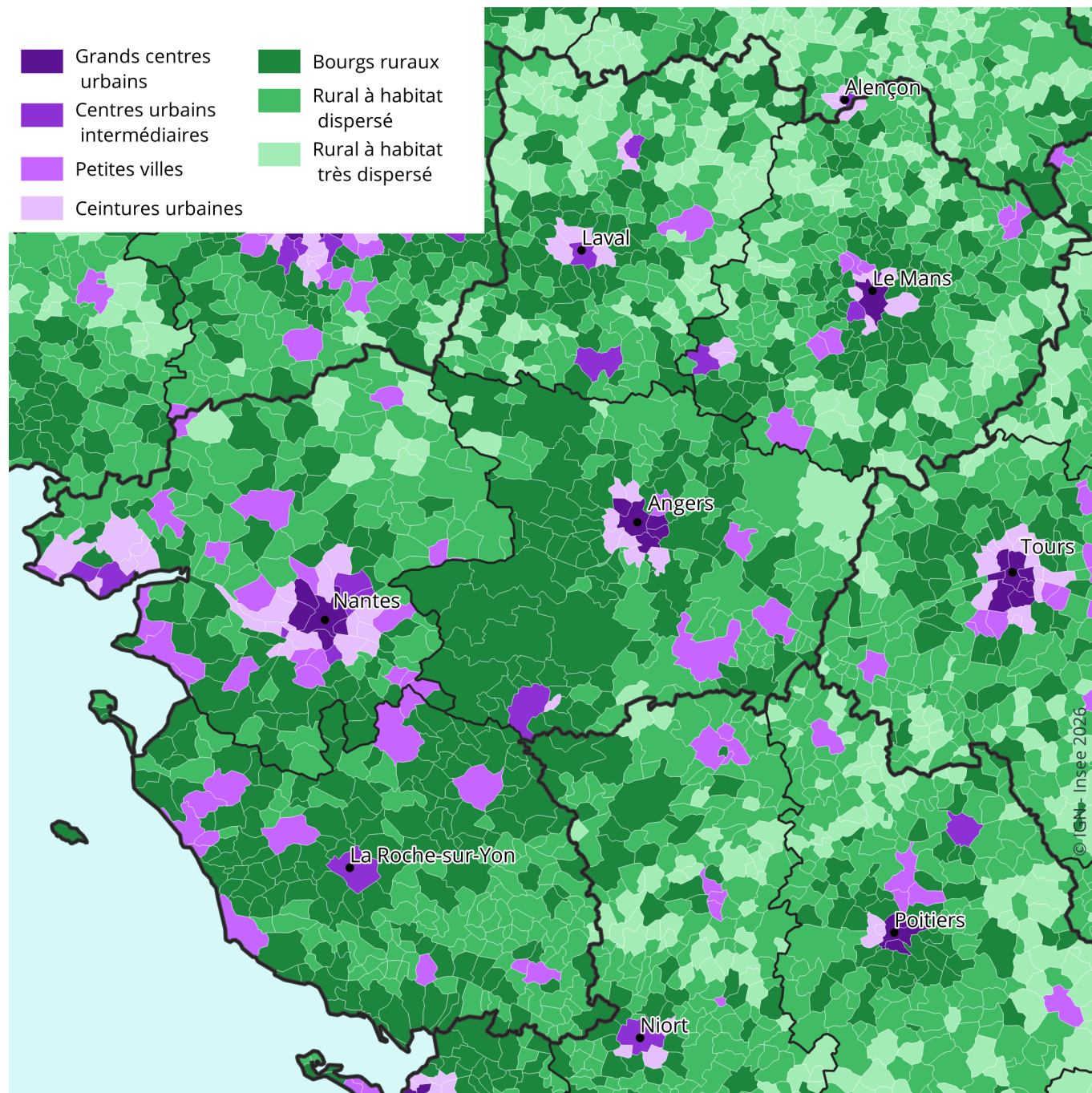
Certaines circonscriptions ont un contour infracommunal. Par exemple, les 1^{re} et 2^e circonscriptions de Mayenne se partagent la commune de Laval. ●

► Référence

- « Portraits des circonscriptions législatives – Indicateurs économiques et sociodémographiques », Insee, mai 2022.

Grille communale de densité

► Grille communale de densité à 7 niveaux 2025



Note : Géographie au 1^{er} janvier 2025.

Source : Insee, Recensement de la population (RP) 2021.

Les communes sont classées selon une grille de densité à sept niveaux, sur la base d'une méthodologie redéfinie par l'Insee en 2025. Cette grille communale de densité a été élaborée à partir du recensement de la population (RP) 2021. Elle est présentée ici en géographie au 1^{er} janvier 2025.

Dans les Pays de la Loire, en 2022, 49 % de la population réside dans une commune rurale, et 51 % dans une commune urbaine. La région se caractérise par une surreprésentation des bourgs ruraux : 32 % de la population y réside, contre 15 % en France.

Objectifs du zonage

La grille communale de densité permet de caractériser les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense.

L'appartenance à un niveau de la grille n'est pas simplement liée à la densité moyenne de population calculée sur l'ensemble de la commune (incluant les surfaces non habitées comme les forêts, la montagne et les champs) : elle prend en compte la présence, au sein

de la commune, de zones concentrant un grand nombre d'habitants sur une faible surface.

Méthode de construction du zonage

La méthode utilisée par l'Insee pour catégoriser les communes selon leur densité de population a été définie par l'Union européenne. Elle s'appuie sur le découpage du territoire en carreaux de un kilomètre de côté (grille de densité) puis sur l'agrégation de carreaux de densité équivalente, définissant des « clusters ». Chaque commune est ensuite affectée dans une catégorie en fonction de la part de la population communale comprise dans les différents types de clusters. La grille de densité 2025 remplace la précédente, qui datait de 2022. Les évolutions s'expliquent principalement par le changement de source et de millésime des données : le recensement de la population 2021 au lieu du Fichier démographique sur les logements et les individus (Fideli) 2018.

La mise à jour annuelle de la grille ne consiste pas à ré-estimer le niveau de densité de chaque commune, mais seulement à affecter les communes dans leur nouvelle géographie à un niveau de densité « 2021 ».

Catégories

Dans sa version agrégée, la grille communale permet de distinguer trois niveaux : urbain dense, urbain intermédiaire et rural.

Dans sa version détaillée à sept niveaux, elle différencie quatre niveaux de communes urbaines et trois niveaux de communes rurales :

- les **grands centres urbains** correspondent aux communes les plus densément peuplées de 50 000 habitants ou plus ;
- les **centres urbains intermédiaires** correspondent aux communes densément peuplées mais de moins de 50 000 habitants ;
- les **petites villes** correspondent à des communes de 5 000 à 49 999 habitants de densité moyenne, et éloignées d'un centre urbain ;
- les **ceintures urbaines** correspondent à des communes de 5 000 à 49 999 habitants, de densité moyenne, et proches d'un centre urbain ;
- les **bourgs ruraux** correspondent aux communes de 500 à 4 999 habitants, de densité moyenne ;
- le **rural à habitat dispersé** correspond aux communes de faible densité ;
- le **rural à habitat très dispersé** correspond aux communes de très faible densité. ●

► Grille communale de densité à 7 niveaux dans les Pays de la Loire

Libellé	Population	Superficie (en km²)	Nombre de communes	Part de la population (en %)	Part des communes (en %)
Grands centres urbains	839 684	314	12	22	1
Centres urbains intermédiaires	363 702	513	14	9	2
Petites villes	457 735	1 964	49	12	6
Ceintures urbaines	307 211	999	46	8	3
Bourgs ruraux	1 232 850	13 262	407	32	41
Rural à habitat dispersé	600 270	11 681	529	15	36
Rural à habitat très dispersé	77 764	3 624	171	2	11
Ensemble	3 879 216	32 357	1 228	100	100

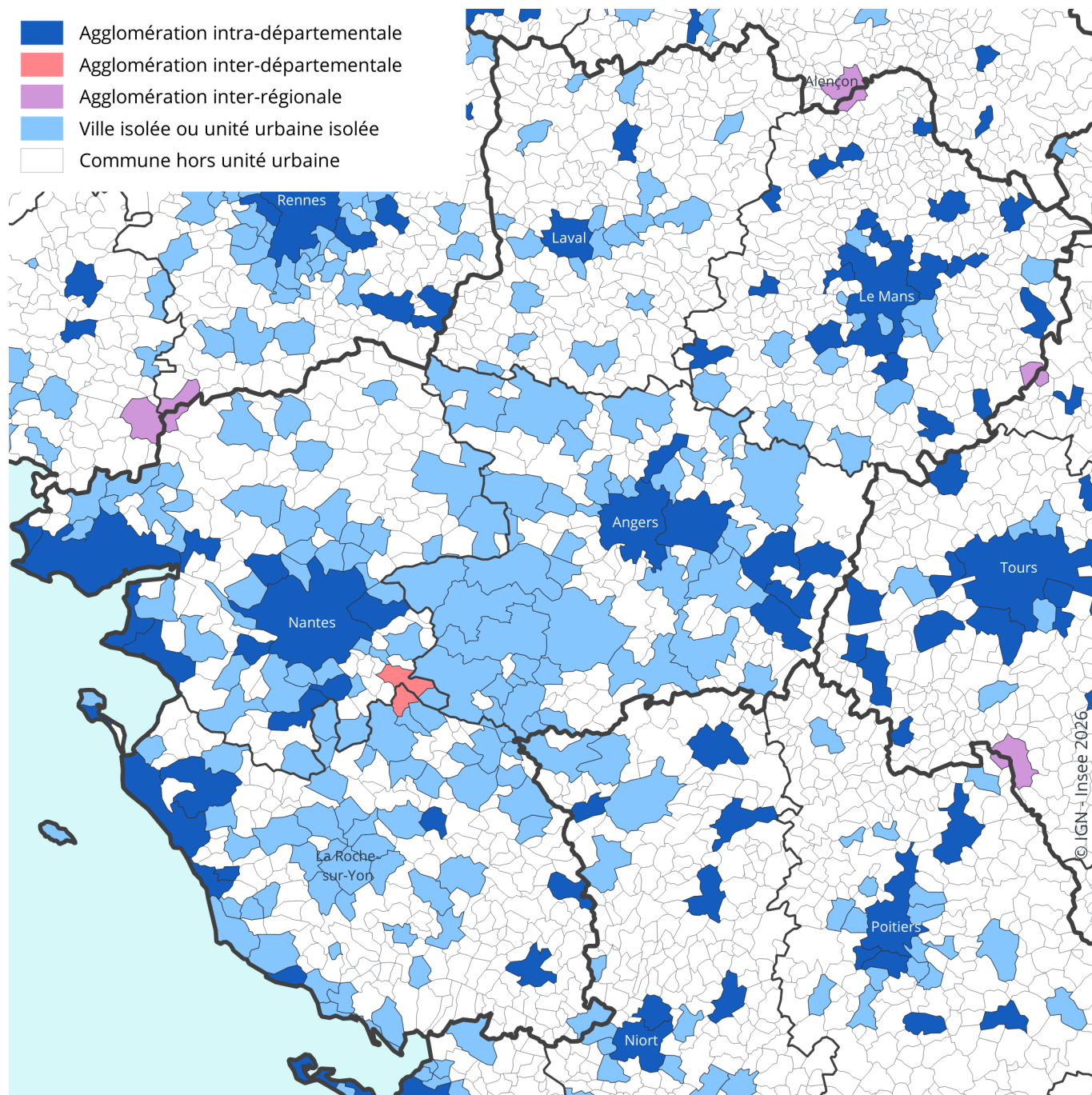
Note : Géographie au 1^{er} janvier 2025.
Source : Insee, RP 2022.

► Références

- **Deheeger S., Delhomme I.**, « De l'urbain vers le rural, les Ligériens s'éloignent des plus grandes villes », Insee Flash Pays de la Loire n° 158, septembre 2025.
- « La grille de densité 2025 », Insee Géographie, juillet 2025.
- **Beck S. et al.**, « La grille communale de densité à 7 niveaux », Insee Documents de travail n° 2022-18, janvier 2023.

Unités urbaines

► Unités urbaines 2020



Note : Géographie au 1^{er} janvier 2025.

Source : Insee, Recensement de la population (RP) 2017.

Une unité urbaine (UU) est un territoire défini empiriquement par la continuité du bâti. Le zonage en unités urbaines a été redéfini par l'Insee en 2020. Il s'appuie sur les données du recensement de la population (RP) 2017. Il est présenté ici en géographie au 1^{er} janvier 2025.

Les Pays de la Loire comprennent 214 unités urbaines dont 3 interrégionales (Bessé-sur-Braye, Alençon et Redon).

Objectifs du zonage

Ce zonage vise à identifier les territoires urbains grâce à une approche morphologique. Dans cette définition, une commune est considérée comme urbaine si elle appartient à une unité urbaine. Il s'agit d'abord d'un zonage d'étude, mais de nombreux textes juridiques y font référence : dotation de solidarité rurale, exonération de cotisation foncière des entreprises, Code de l'environnement sur les dispositifs publicitaires, etc. Ce zonage ne sert plus de définition du rural, la grille communale de densité faisant désormais référence ► [chapitre Grille communale de densité](#).

En revanche, il permet une autre approche de la ville, complémentaire à la notion de densité de population.

Méthode de construction du zonage

On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes traversées par une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et qui compte au moins 2 000 habitants.

Ces deux seuils utilisés, 200 mètres pour la continuité du bâti et 2 000 habitants pour

► Les cinq unités urbaines les plus peuplées et les cinq unités urbaines les moins peuplées dans les Pays de la Loire

Code de l'unité urbaine	Nom de l'unité urbaine	Population	Nombre de communes
44701	Nantes	683 313	22
49701	Angers	250 031	12
72701	Le Mans	217 364	18
44601	Saint-Nazaire	193 788	17
53501	Laval	63 340	3
72103	La Chartre-sur-le-Loir	2 308	2
72101	Saint-Georges-du-Bois	2 228	1
72102	Brette-les-Pins	2 127	1
49101	La Ménitré	2 057	1
00156	Bessé-sur-Braye	2 025	2

Note : Géographie au 1^{er} janvier 2025.

Source : Insee, RP 2022.

la population des zones bâties, résultent de recommandations internationales.

La méthode de construction commence par identifier des taches de bâti continu de plus de 2 000 habitants, puis agrège les communes qui possèdent plus de la moitié de leur population dans ces zones bâties. Le calcul de l'espace entre deux constructions est réalisé par l'analyse des bases de données sur le bâti de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).

Catégories

Si la zone de bâti continu s'étend sur une seule commune, l'unité urbaine est dénommée **ville isolée**.

Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, et si chacune de ces communes concentre plus de la moitié de sa population dans la zone de bâti continu, elle est dénommée **agglomération multicommunale**. Les unités urbaines peuvent s'étendre sur plusieurs départements ou régions, voire traverser les frontières nationales.

Si l'une des communes de la zone de bâti continu concentre moins de la moitié de sa population dans cette zone mais qu'elle y concentre 2 000 habitants ou plus, alors elle constitue une **unité urbaine isolée**.

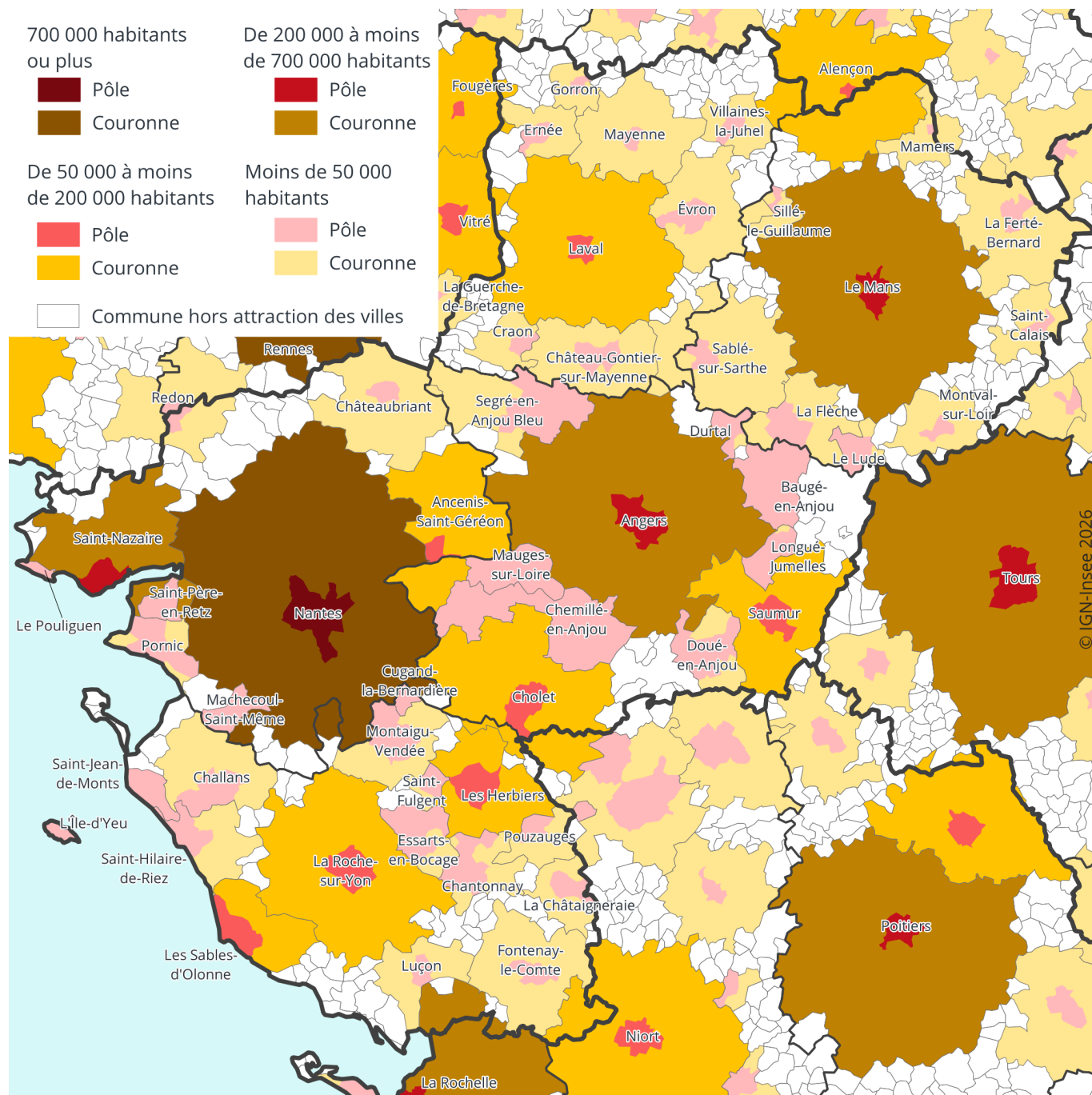
Enfin, les **communes hors unité urbaine** sont les communes non affectées à une unité urbaine. ●

► Références

- **Charnacé N.**, « Parc de logements au 1^{er} janvier 2025 - La croissance du parc de logements s'atténue depuis 2010 », Insee Focus n° 359, septembre 2025.
- « Base des unités urbaines 2020 », Insee Géographie, septembre 2025.
- **Costemalle V. et al.**, « Le zonage en unités urbaines 2020 », Document de travail n° M2022/02, janvier 2023.
- **M. Fontaine, R. Relland**, « Quand la physionomie de l'habitat raconte le développement urbain », Insee Analyses Pays de la Loire n° 88, avril 2021.
- « La France et ses territoires – Édition 2021, Unités urbaines », Insee Références, avril 2021.

Aires d'attraction des villes

► Aires d'attraction des villes 2020



Note : Géographie au 1^{er} janvier 2025.

Source : Insee, Recensements de la population (RP) 2016 (déplacements domicile-travail) et 2017 (taille des AAV).

L'aire d'attraction d'une ville (AAV) désigne un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne.

Le zonage en aires d'attraction des villes a été redéfini par l'Insee en 2020. Il s'appuie sur des données issues des recensements de la population 2016 et 2017. Il est présenté ici en géographie au 1^{er} janvier 2025.

Les Pays de la Loire comptent 58 aires d'attraction des villes dont 7 dépendent de pôles situés en dehors de la région. Par ailleurs, 213 communes ligériennes sont hors attraction des villes.

Objectifs du zonage

L'aire d'attraction d'une ville représente l'étendue de son influence sur les communes environnantes, mesurée à partir des flux de déplacements des actifs entre leur domicile et leur travail. Cette approche fonctionnelle de la ville permet d'étudier les disparités territoriales selon deux dimensions : la taille de l'aire et la distinction entre centre et périphérie.

Méthode de construction du zonage

Les **pôles** sont déterminés principalement à partir de critères de densité et de population totale, suivant une méthodologie cohérente avec celle de la grille communale de densité ► **chapitre Grille communale de densité**. Un seuil minimum

► Les cinq AAV les plus peuplées et les cinq AAV les moins peuplées dans les Pays de la Loire

Code de l'AAV	Nom de l'AAV	Population	Superficie (en km²)	Nombre de communes
008	Nantes	1 041 894	3 542	116
026	Angers	443 887	2 462	81
034	Le Mans	370 280	2 350	142
055	Saint-Nazaire	222 599	782	24
066	La Roche-sur-Yon	173 911	1 384	45
624	Le Lude	4 810	98	3
642	Saint-Père-en-Retz	4 701	64	1
631	Sillé-le-Guillaume	4 665	80	5
636	Gorron	4 596	110	7
647	Durtal	4 419	69	2

Note : Géographie au 1^{er} janvier 2025.

Source : Insee, RP 2022.

d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles.

Les très grands pôles (plus de 50 000 habitants et 10 000 emplois) coïncident avec le zonage des « *cities* », utilisé par Eurostat et l'OCDE pour les comparaisons internationales. Dans la région, les villes d'Angers, du Mans et de Nantes répondent à cette définition.

La **couronne** d'un pôle est constituée des communes qui envoient au moins 15 % de ses actifs en emploi travailler dans le pôle.

Les aires sont classées par taille, suivant le nombre total d'habitants de l'aire :

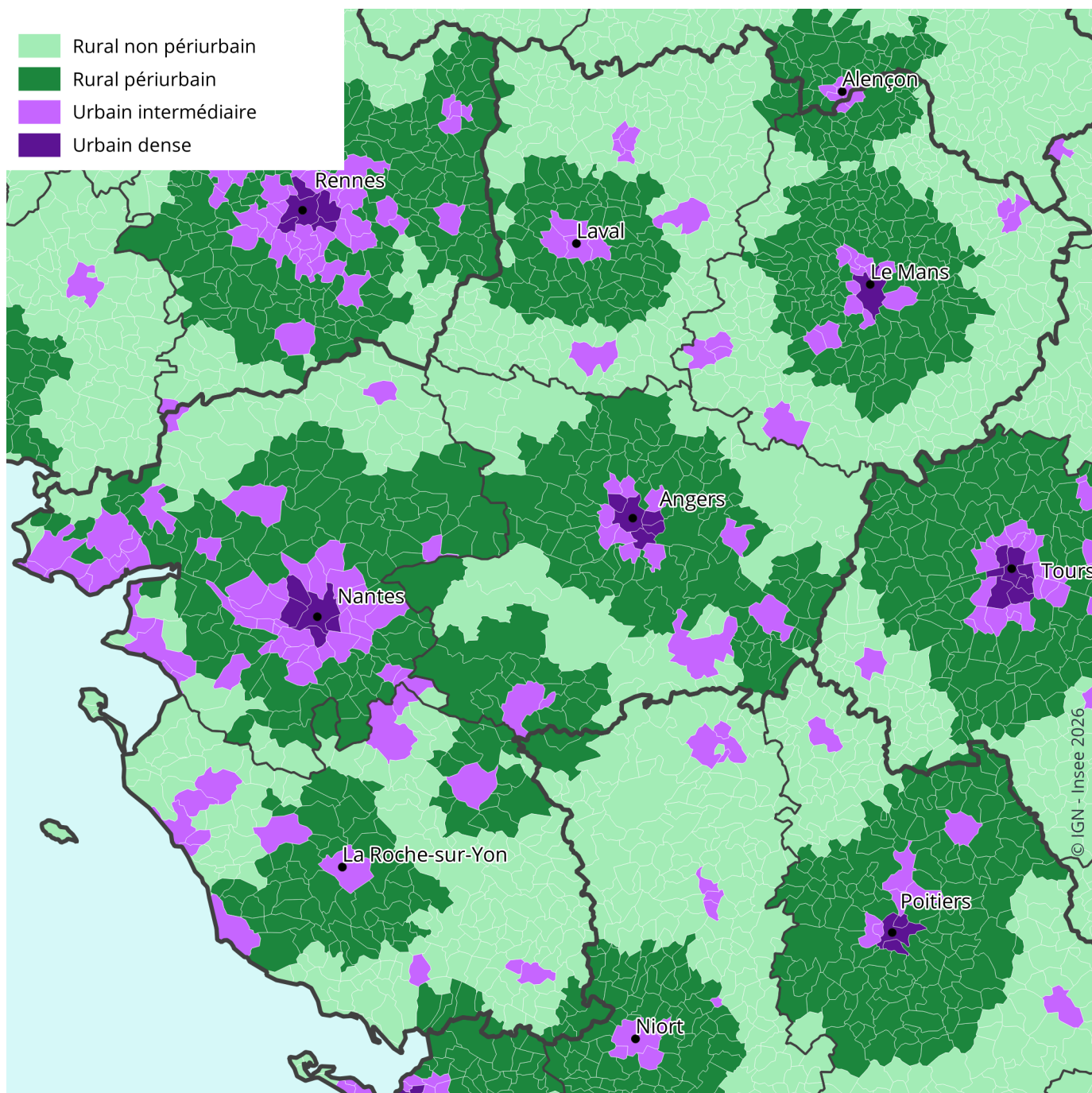
- une **très grande aire d'attraction des villes** est une aire de 700 000 habitants ou plus (hors Paris). L'aire de Paris constitue une classe à part entière, non représentée sur la carte ;
- une **grande aire d'attraction des villes** est une aire de 200 000 à moins de 700 000 habitants ;
- une **aire d'attraction des villes moyenne** est une aire de 50 000 à moins de 200 000 habitants ;
- une **petite aire d'attraction des villes** est une aire de moins de 50 000 habitants.
- les communes qui n'appartiennent ni à un pôle ni à une couronne sont les **communes hors attraction des villes**. ●

► Références

- **Delhomme I., Jacod C.**, « À la lisière des grandes villes ligériennes, un essor démographique », Insee Analyses Pays de la Loire n° 151, décembre 2025.
- « Dessine-moi la ville », Blog de l'Insee, mai 2025.
- **Bauer P., Pétilion X.**, « Les aires d'attraction des villes s'étendent peu mais se densifient », Insee Flash Pays de la Loire n° 133, décembre 2022.
- « Base des aires d'attraction des villes 2020 », Insee Géographie, septembre 2025.

Rural périurbain et non périurbain

► Rural périurbain et non périurbain



Note : Géographie au 1^{er} janvier 2025.

Source : Insee, Recensements de la population (RP) 2016, 2017 et 2021.

Le zonage communal en espaces ruraux et urbains est construit à partir du zonage en aires d'attraction des villes (AAV) ► **chapitre Aires d'attraction des villes** et de la grille communale de densité (GCD) à trois niveaux ► **chapitre Grille communale de densité**. Il est présenté ici en géographie communale au 1^{er} janvier 2025.

Dans les Pays de la Loire, en 2022, six habitants en zone rurale sur dix résident dans une commune périurbaine.

Objectifs du zonage

Pour étudier finement le rural, la grille de densité n'est en général pas suffisante. Mobiliser en complément le zonage en aires d'attraction des villes permet de distinguer rural périurbain, sous l'influence d'une ville, et rural non périurbain, autonome. Ce zonage hybride est particulièrement adapté pour les analyses des phénomènes économiques et sociaux.

Méthode de construction du zonage et catégories

En croisant la catégorie rurale de la grille communale de densité à trois niveaux avec le zonage en AAV, il est possible de définir deux catégories de communes rurales :

- les **communes rurales périurbaines** : ce sont les communes rurales situées dans une AAV de plus de 50 000 habitants, elles sont dites « sous influence d'un pôle » ;

► Classement rural périurbain et non périurbain, issu du croisement entre la grille de densité et les aires d'attraction des villes

		Communes hors attraction des villes	Communes situées dans une AAV	
			AAV de moins de 50 000 habitants	AAV de plus de 50 000 habitants
Grille communale de densité à trois niveaux	Rural	Rural non périurbain	Rural non périurbain	Rural périurbain
	Urbain intermédiaire	Urbain intermédiaire		
	Urbain dense	Urbain dense		

► Rural périurbain et non périurbain dans les Pays de la Loire

Libellé	Population	Superficie (en km²)	Nombre de communes	Part de la population (en %)	Part des communes (en %)
Rural non périurbain	774 752	15 034	579	20	47
Rural périurbain	1 136 132	13 533	528	29	43
Urbain intermédiaire	1 128 648	3 476	109	29	9
Urbain dense	839 684	314	12	22	1
Ensemble	3 879 216	32 357	1 228	100	100

Note : Géographie au 1^{er} janvier 2025.
Source : Insee, RP 2022.

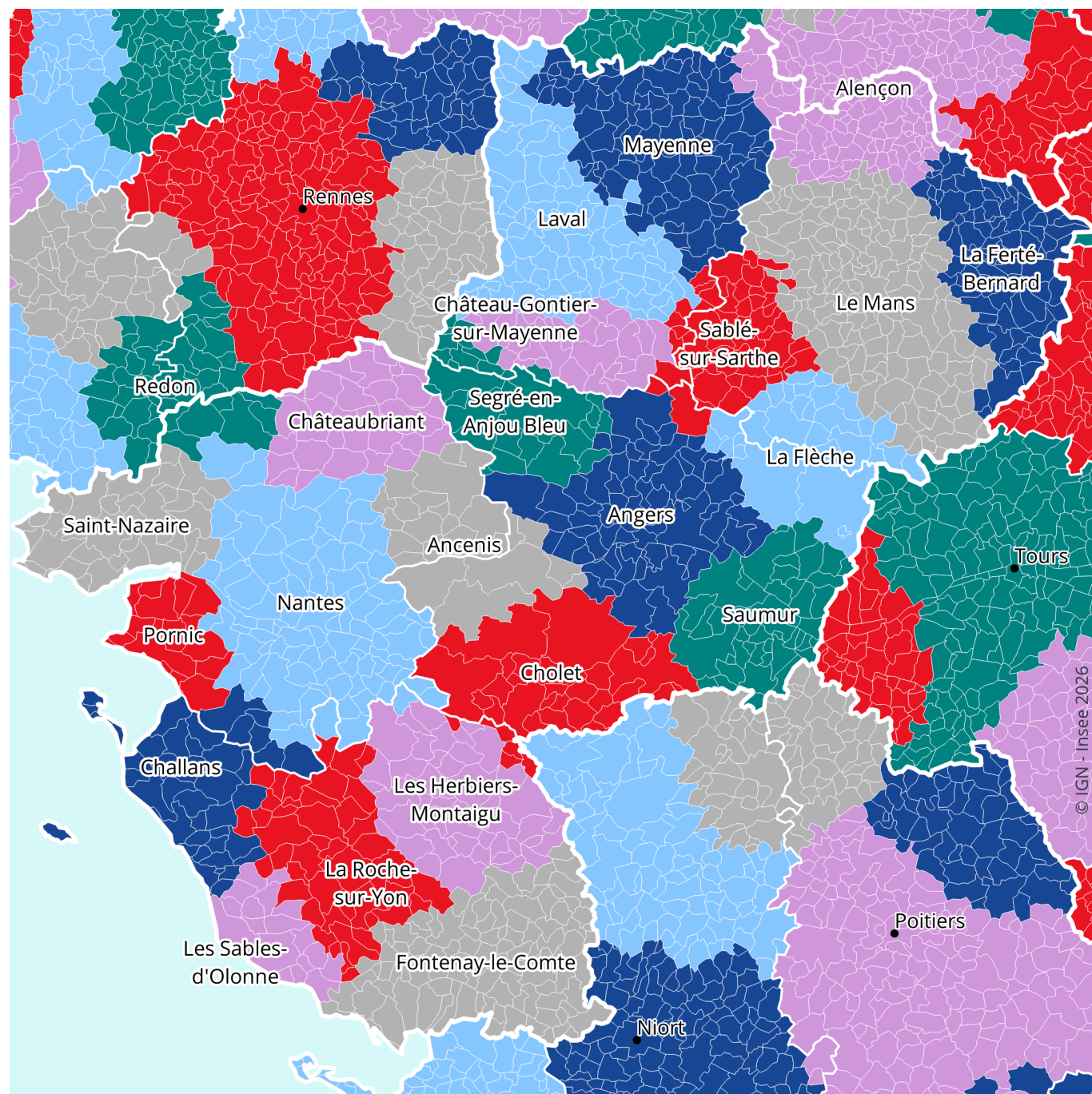
- les **communes rurales non périurbaines** : ce sont les communes rurales situées hors AAV ou dans une AAV de moins de 50 000 habitants, dites « hors influence d'un pôle » ou « autonomes ».
- Les **communes densément peuplées** et les **communes de densité intermédiaire** constituent l'espace urbain et sont appelées communes urbaines. Elles sont issues des deux premières catégories de la grille communale de densité à trois niveaux. ●

► Références

- Arnoux J.-N., Gallais L.**, « Économie sociale et solidaire : un ancrage territorial marqué, avec 11,8 % de l'emploi ligérien », Insee Analyses n° 147, novembre 2025.
- D'Alessandro C., Levy D., Regnier T.**, « Une nouvelle définition du rural pour mieux rendre compte des réalités des territoires et de leurs transformations », La France et ses territoires, Insee Références, édition 2021, avril.

Zones d'emploi

► Zones d'emploi 2020



Note : Géographie au 1^{er} janvier 2025.

Source : Insee, Recensement de la population (RP) 2017.

Une zone d'emploi (ZE) est un ensemble de communes sur lequel la plupart des actifs résident et travaillent. Ce zonage a été redéfini par l'Insee en 2020. Il s'appuie sur les données du recensement de la population 2017. Il est présenté ici en géographie au 1^{er} janvier 2025.

Les Pays de la Loire comprennent 23 zones d'emploi, dont 2 à cheval sur d'autres régions (Redon et Alençon). Toutes les communes appartiennent à une zone d'emploi.

Objectifs du zonage

Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux diagnostics économiques locaux. Chacune de ces zones représente un territoire géographique relativement compact, sur lequel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements trouvent l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. C'est donc à cette échelle que les caractéristiques d'un territoire vont influencer sur sa capacité d'adaptation face aux mutations économiques. Ce zonage sert de référence pour la diffusion des taux de chômage localisés et des estimations d'emplois. Il diffère des bassins d'emploi au sens de France Travail.

Méthode de construction du zonage

La méthode, définie au niveau européen, repose sur un procédé itératif basé sur l'analyse des déplacements domicile-travail entre les différentes zones.

Les zones d'emploi des Pays de la Loire

Code de la zone d'emploi	Nom de la zone d'emploi	Emplois au lieu de travail	Nombre de communes
5216	Nantes	481 621	95
5202	Angers	180 087	67
5212	Le Mans	151 593	148
5219	Saint-Nazaire	105 444	37
5206	Cholet	87 169	35
5210	La Roche-sur-Yon	81 881	45
5211	Laval	72 227	85
5213	Les Herbiers-Montaigu	71 967	49
5203	Challans	55 199	42
0051	Alençon*	47 720	184
5201	Ancenis	43 162	23
5207	Fontenay-le-Comte	42 217	98
5220	Saumur	37 925	45
5215	Mayenne	32 910	92
5214	Les Sables-d'Olonne	30 848	18
0062	Redon*	28 939	43
5218	Sablé-sur-Sarthe	25 310	52
5208	La Ferté-Bernard	24 974	80
5217	Pornic	24 491	16
5209	La Flèche	20 436	28
5205	Châteaubriant	20 396	32
5221	Segré-en-Anjou Bleu	19 640	30
5204	Château-Gontier-sur-Mayenne	17 522	32

* Les zones d'emploi d'Alençon et Redon sont transrégionales.
Note : Géographie au 1^{er} janvier 2025.
Lecture : En 2022, 481 621 personnes travaillent dans la zone d'emploi de Nantes.
Source : Insee, RP 2022.

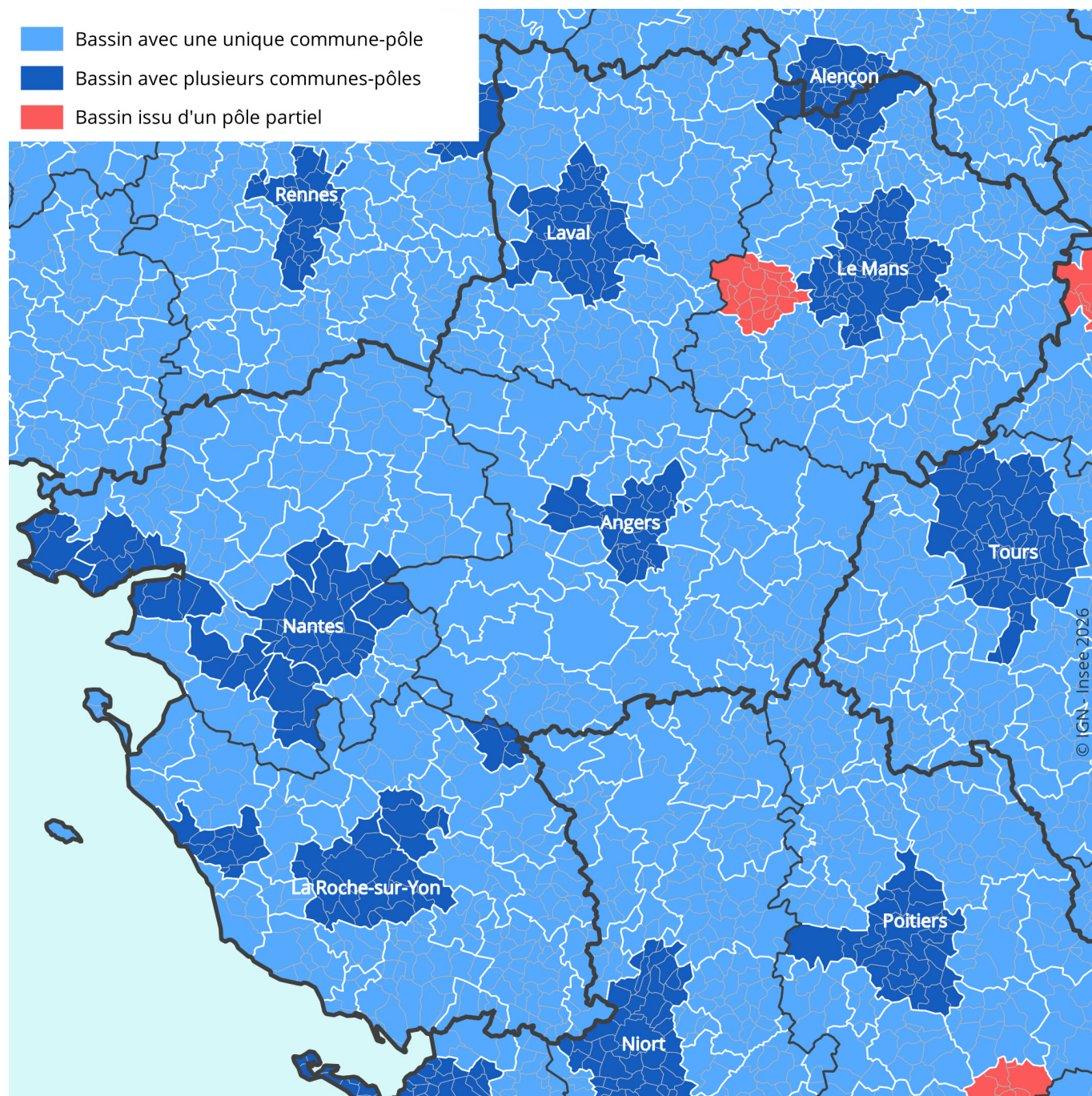
À chaque étape, des communes (ou groupes de communes agrégées précédemment) sont agrégées en fonction des échanges domicile-travail. Un des intérêts de cet algorithme est de prendre en compte les flux sortants comme les flux entrants d'une zone, si bien que certaines communes qui peuvent sembler dépendantes d'un pôle en matière d'emplois, peuvent se voir affecter à une autre zone du fait du nombre d'actifs qui viennent y travailler. Un ensemble de communes agrégées constitue une zone d'emploi dès lors qu'elle satisfait à des critères de taille (nombre d'emplois) et de stabilité (part élevée d'actifs travaillant et résidant dans la zone).

Références

- Fontaine M., Vahé M., « L'économie des nouvelles zones d'emploi ligériennes : une forte orientation industrielle », Insee Analyses Pays de la Loire n° 83, septembre 2020.
- Bauer P., Belhumeur D., « D'ici 2050, 144 000 actifs en plus, portés par les arrivées en Loire-Atlantique », Insee Flash Pays de la Loire n° 150, décembre 2024.
- « Base des zones d'emploi 2020 », Insee Géographie, septembre 2025.

Bassins de vie

► Bassins de vie 2022



Note : Géographie au 1^{er} janvier 2025.

Source : Insee, Base permanente des équipements (BPE) 2021 et Recensement de la population (RP) 2019.

Le bassin de vie (BV) est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements les plus courants. Le zonage en bassins de vie a été redéfini par l'Insee en 2022. Il s'appuie sur les données de la base permanente des équipements (BPE) 2021 et sur le recensement de la population (RP) 2019. Il est présenté en géographie au 1^{er} janvier 2025.

Les Pays de la Loire comprennent 139 bassins de vie, dont 15 à cheval sur d'autres régions (tel que le bassin de vie de Guémené-Penfao).

Objectifs du zonage

Le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Il permet par exemple des études sur l'accès à des équipements culturels ou sportifs, ou aux professionnels de santé.

Par rapport au zonage en aires d'attraction des villes, qui mesure l'influence des villes sur la base des déplacements entre domicile et travail, ce zonage apporte un complément à travers l'analyse de la répartition des équipements et de leur accès. Un de ses grands intérêts est de décrire les espaces relativement peu peuplés.

Méthode de construction du zonage

On définit tout d'abord une commune-pôle de services comme une commune disposant d'au moins 18 des 35 équipements de la gamme intermédiaire (voir ci-dessous), avec au moins un équipement par domaine (services aux particuliers, commerces, enseignement, santé-social et sports, loisirs et culture). Dans les espaces de faible densité,

► Les cinq bassins de vie les plus peuplés et les cinq bassins de vie les moins peuplés dans les Pays de la Loire

Code du bassin de vie	Nom du bassin de vie	Population	Nombre de communes
44109	Nantes	716 133	31
49007	Angers	281 893	26
72181	Le Mans	269 954	57
44184	Saint-Nazaire	123 576	8
53130	Laval	115 974	37
53271	Villaines-la-Juhel	5 556	9
85113	L'Île-d'Yeu	4 887	1
72373	Vibraye	4 799	7
72189	Marolles-les-Braults	4 644	12
53003	Ambrières-les-Vallées	3 823	4

Note : Géographie au 1^{er} janvier 2025.

Source : Insee, RP 2022.

certaines communes proches des seuils pour devenir pôles de services peuvent être qualifiées de pôles partiels.

Les zones d'influence de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet en voiture. Pour chaque commune et équipement non présent en son sein, on détermine la commune la plus proche proposant cet équipement. Les équipements intermédiaires, mais aussi de proximité, sont pris en compte. Des itérations successives permettent de dessiner le périmètre des bassins de vie.

Trois gammes d'équipements sont définies :

- la **gamme de proximité** comporte 28 types d'équipements, tels que : poste, épicerie-supérette, boulangerie, boucherie, école ou regroupement pédagogique intercommunal, médecin généraliste, pharmacie, taxi, etc. ;
- la **gamme intermédiaire** comporte 35 types d'équipements, tels que : police-gendarmerie, banque-caisse d'épargne, supermarché, librairie, collège, laboratoire d'analyses médicales, ambulance, bassin de natation, etc. ;
- la **gamme supérieure** comporte 47 types d'équipements, tels que : agence France Travail, hypermarché, lycée, urgences, maternité, médecins spécialistes, cinéma, etc.

Catégories

Un **bassin avec une unique commune-pôle** est un bassin de vie avec une commune-pôle de services et les communes de sa zone d'influence. C'est la catégorie la plus courante, par exemple le bassin de vie d'Évron.

Un **bassin avec plusieurs communes-pôles** est un bassin construit autour de plusieurs communes-pôles de services, proches géographiquement et avec des zones d'influence qui se chevauchent : elles sont alors agrégées au sein d'un même bassin. Par exemple, le bassin de vie d'Angers.

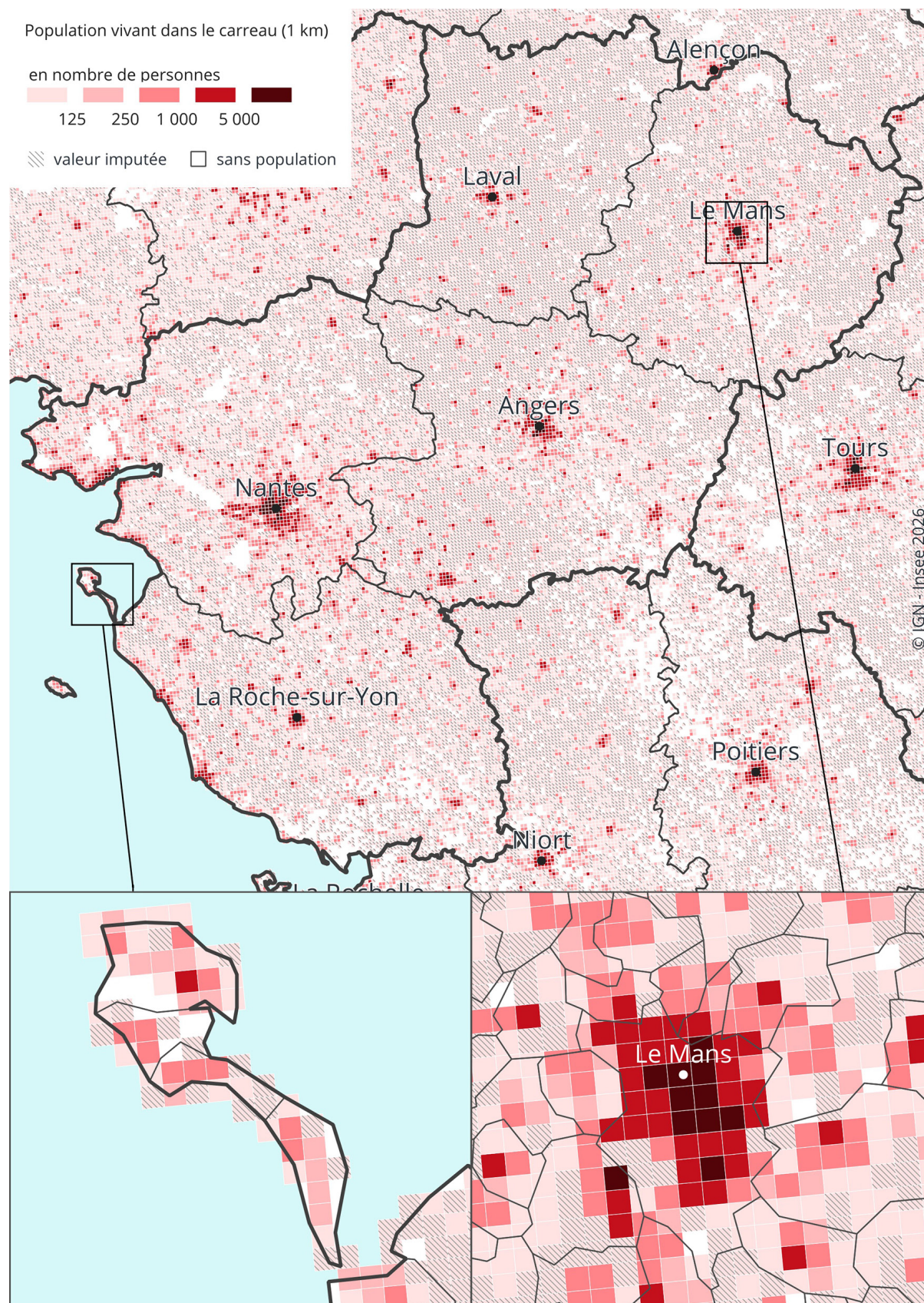
Un **bassin issu d'un pôle partiel** est un bassin constitué autour d'un pôle issu de l'agrégation d'un pôle partiel et d'une ou deux communes limitrophes permettant d'atteindre le seuil d'équipements. Il reste souvent de taille modeste et dans les espaces de faible densité de population. Il en existe un dans les Pays de la Loire : le bassin de vie de Loué. ●

► Références

- **Gallais L.**, « Un Ligérien sur deux a un moindre accès aux infirmiers libéraux », Insee Flash Pays de la Loire n° 141, novembre 2023.
- **Levy D., Mora V., Prusse S.**, « Le nouveau zonage en bassins de vie 2022 : 1 700 bassins de vie façonnent le territoire national », Insee Analyses Pays de la Loire n° 83, avril 2023.
- « Base des bassins de vie 2022 », Insee Géographie, septembre 2025.

Le carroyage

► La population par carreau de 1 km de côté



Note : Géographie au 1^{er} janvier 2025.

Source : Insee, Recensement de la population 2021.

Le carroyage consiste à découper le territoire en une grille de carreaux contigus pour y diffuser des résultats statistiques à un niveau fin. Le maillage du territoire qui en résulte est plus ou moins fin selon la taille de carreau choisie. L'Insee utilise plusieurs mailles de diffusion, généralement des carreaux de 200 m ou 1 km de côté. Ce zonage est stable dans le temps et sans limite dans l'espace. Tous les pays européens diffusent a minima des données de population au carreau. Les Pays de la Loire sont découpés en 32 000 carreaux de 1 km et 800 000 carreaux de 200 m.

En 2025, l'Insee diffuse deux sources de données au carreau :

- Le recensement de la population, sur des carreaux de 1 km de côté ;
- Le dispositif Fichier localisé social et fiscal (Filosofi), sur des carreaux de 200 m et de 1 km de côté. Une grille de carreaux à maille variable est également proposée, construite de telle sorte que les seuils de confidentialité soient respectés. La taille des carreaux varie alors de 200 m à 64 km. Cette grille est dite « au niveau naturel ».

Cependant, des données au carreau peuvent être construites à partir de toute source exhaustive géolocalisée (base permanente des équipements, répertoire Sirene, etc.).

Objectifs du zonage

Les carreaux ont l'avantage de s'affranchir des limites administratives habituelles (communes, départements, régions) et peuvent être assemblés pour construire ou approcher une zone d'intérêt.

Ils offrent la possibilité d'observer finement les caractéristiques socio-économiques

de zones géographiques très ciblées. Par exemple en milieu urbain, les découpages communaux ou les îlots regroupés pour l'information statistique (Iris) sont souvent trop larges pour analyser les phénomènes démographiques ou socio-économiques : l'analyse au carreau permet de fournir des informations plus fines.

Le second intérêt de former la zone d'observation à partir des carreaux est la garantie d'une analyse temporelle sur un périmètre constant, utile pour des analyses sur longue période, lorsque les données sont comparables dans le temps.

Méthode de construction du zonage

Le carroyage s'applique à des données pour lesquelles on connaît précisément la position géographique de chaque observation. Les résultats sont ensuite agrégés à l'échelle du carreau.

Des normes fixées par la directive européenne *Infrastructure for Spatial Information in Europe* (Inspire, Directive 2007/2/CE) ont pour objectif de standardiser le carroyage et de permettre de juxtaposer les pays.

L'identifiant du carreau précise son système de projection (LAEA, EPSG 3035), sa résolution (200 m, 1 km, etc.) et les coordonnées géographiques de son coin inférieur gauche. Par exemple « FR_CRS3035RES1000mN2760000E3445000 », où « FR_CRS3035 » est le système de projection, « RES1000m », la résolution, et « N2760000E3445000 », les coordonnées. La transformation des données en projection LAEA (EPSG 3035) implique que les carreaux représentés sont « penchés » par rapport à des axes nord-sud et est-ouest.

Les données carroyées sont traitées afin de garantir leur confidentialité. En particulier, la valeur exacte n'est pas diffusée pour les carreaux qui contiennent moins de 11 ménages. Lorsque ce seuil n'est pas atteint, une valeur approchée est diffusée. Elle est calculée depuis un groupe de carreaux adjacents qui ont également moins de 11 ménages ou comptant le plus petit nombre possible d'habitants. Ils sont situés dans un même carreau naturel de taille variable, qui respecte lui-même les seuils de diffusion. La valeur agrégée du groupe est alors ventilée entre chaque carreau du groupe, au prorata de leur population.

À titre d'exemple, dans le fichier des données carroyées Filosofi de la France métropolitaine, 80 % des carreaux de 200 m font l'objet d'une imputation, mais ils ne représentent que 20 % de la population. Dans les fichiers de données, un indicateur « **valeur imputée** » permet de savoir si la valeur du carreau est imputée ou non.

Par ailleurs, certains carreaux ont une absence de données, s'il n'y a pas d'individus dans ce carreau (forêt, lac, etc.). ●

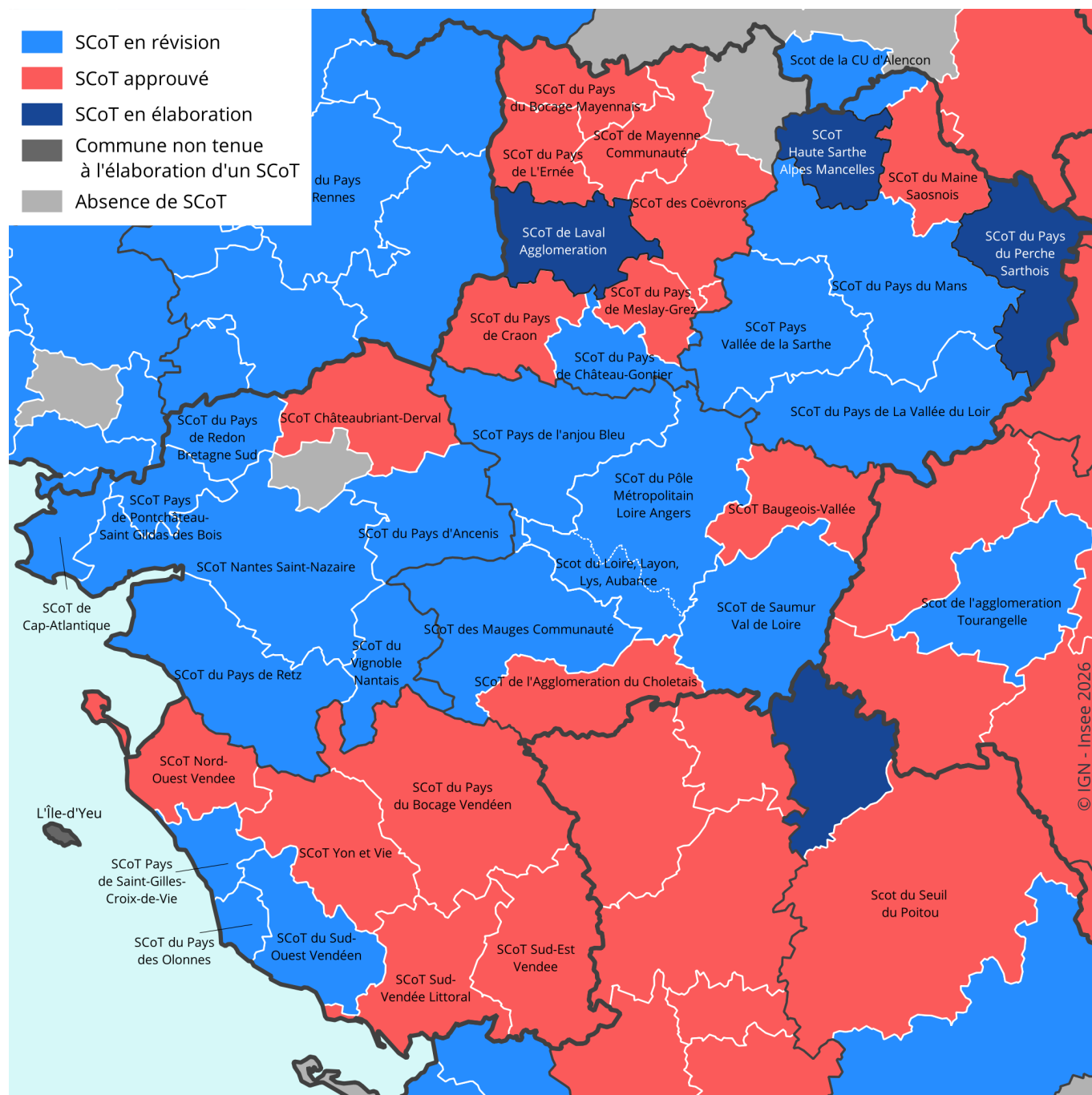
► Avertissement

À l'image d'une mosaïque, un carreau pris individuellement n'a pas de sens : c'est bien la proximité avec ses voisins qui va permettre à la réalité de prendre forme. En zone urbaine, du fait des fortes densités, on peut considérer que les données sont fiables pour un territoire comptant un nombre relativement réduit de carreaux. En zone rurale, en revanche, il est recommandé de ne pas travailler à un niveau en deçà de la taille d'un canton et de lisser les données.

► Références

- « Les données carroyées, des outils et méthodes innovants », Courrier des statistiques n° 5, décembre 2020.
- L'outil de cartographie interactive des données infracommunales, Insee.
- « Recensement de la population en 2021 - Données carroyées », Insee Chiffres détaillés, octobre 2024.
- « Revenus, pauvreté et niveau de vie en 2021 - Données carroyées - Dispositif Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) », Insee Chiffres détaillés, février 2026.

- SCoT en révision
- SCoT approuvé
- SCoT en élaboration
- Commune non tenue à l'élaboration d'un SCoT
- Absence de SCoT



© IGN - Insee 2026

Les schémas de cohérence territoriale (SCoT) sont des outils de planification stratégique intercommunale. Le zonage en SCoT au 31 décembre 2024 est présenté en géographie au 1^{er} janvier 2024.

Les Pays de la Loire comprennent 38 SCoT, dont 4 à cheval sur d'autres régions (SCoT de la communauté urbaine d'Alençon, du Maine Saosnois, du Pays de Redon-Bretagne Sud et de Cap-Atlantique). L'EPCI du Mont des Avaloirs n'étant pas couvert par un arrêté de périmètre SCoT, un plan local d'urbanisme intercommunal valant SCoT a été approuvé en 2024. L'EPCI de Nozay ne dispose d'aucun SCoT. L'Île-d'Yeu, au titre de commune isolée, n'est pas astreinte à l'élaboration d'un SCoT. Le SCoT de Nantes-Saint-Nazaire est le plus peuplé avec 941 300 habitants. Celui du Pays de Meslay-Gray est le moins peuplé, avec 13 800 habitants.

Objectifs du zonage

Le SCoT est un document de planification stratégique pour un territoire donné et à long terme, pour les 15 à 20 ans à venir. Il comprend un rapport de présentation s'appuyant sur un diagnostic, un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et un document d'orientation et d'objectifs (DOO). Il respecte les principes généraux énoncés dans le Code de l'urbanisme. Ce document sert de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial et d'environnement (biodiversité, énergie et climat). Il permet d'établir un projet de territoire qui anticipe les conséquences du dérèglement climatique et les transitions écologique, énergétique, démographique et numérique.

► Les cinq SCoT les plus peuplés et les cinq SCoT les moins peuplés dans les Pays de la Loire

Code du SCoT	Nom du SCoT	Population	Nombre de communes
76	SCoT Nantes Saint-Nazaire	941 348	61
256	SCoT du Pôle métropolitain Loire-Angers	394 242	65
289	SCoT du Pays du Mans	317 102	92
1002	SCoT du Pays du Bocage Vendéen	185 033	59
1719	SCoT du Pays de Retz	168 022	38
10216	SCoT des Coëvrons	26 746	29
10513	SCoT Haute Sarthe Alpes Mancelles	22 528	38
91	SCoT du Pays de L'Ernée	20 342	15
88	SCoT du Pays du Bocage Mayennais	18 256	27
10215	SCoT du Pays de Meslay-Gray	13 832	22

Note : Géographie au 1^{er} janvier 2024.
Source : Insee, Recensement de la population 2022.

Méthode de construction du zonage

Le schéma de cohérence territoriale est élaboré par un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre ► **chapitre Intercommunalités**. Il doit couvrir un territoire continu et sans enclave en vue d'une coopération renforcée des collectivités territoriales pour leur développement durable.

Catégories

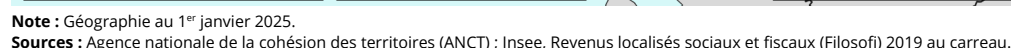
Les élus des EPCI sont responsables de l'élaboration du SCoT, l'approuvent, en assurent le suivi et décident de sa mise en révision.

L'**élaboration** comprend différentes étapes préparatoires en vue de l'approbation (mise en place des partenariats, pilotage, études préalables, élaboration et mise en forme du projet, etc.). Les représentants de l'État, du conseil régional, du conseil départemental et des chambres consulaires sont notamment associés à cette élaboration. Suite à la phase d'élaboration, le projet de SCoT est arrêté et soumis à une enquête publique en vue de son **approbation**, faisant l'objet d'une délibération au sein de l'établissement public qui en a la charge. Par la suite, le SCoT devient exécutoire. Il peut être **révisé** ou modifié. Tous les six ans, le SCoT doit faire l'objet d'une analyse des résultats de l'application du schéma, et l'établissement public chargé du SCoT doit délibérer sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète. ●

► Références

- **Delhomme I., Hervy C.**, « Enjeux du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Mans », Insee Dossier Pays de la Loire n° 8, janvier 2022.
- **Bauer P., Le Guillou N.**, « L'activité économique ligérienne consomme 4 400 hectares de 2011 à 2020 », Insee Analyses Pays de la Loire n° 144, octobre 2025.
- « Schéma de cohérence territoriale (SCoT) - données SuDocUH - Dernier état des lieux annuel au 31 décembre 2024 », ministère de la Cohésion des territoires.
- « Les schémas de cohérence territoriale », portail des collectivités locales.

■ Quartier prioritaire ■ Commune comprenant au moins un quartier prioritaire



Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont les territoires infra-urbains de déploiement de la politique de la ville. Le zonage en QPV au 1^{er} janvier 2024 est présenté en géographie au 1^{er} janvier 2025.

Les Pays de la Loire comptent 48 QPV, répartis sur 17 communes. En 2022, 154 500 personnes habitent dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, soit 4 % de la population régionale, contre 6 % en France de province.

Objectifs du zonage

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont des territoires d'intervention de l'État et des collectivités territoriales définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, dans l'objectif commun de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leur unité urbaine

► chapitre Unités urbaines.

Leur liste et leurs contours ont été élaborés par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Ces territoires bénéficient d'un accompagnement renforcé pour améliorer la qualité de vie des habitants et favoriser la cohésion sociale.

Méthode de construction du zonage

Les QPV de France métropolitaine sont définis sur le critère de revenu des habitants, à partir duquel est apprécié d'une part, l'écart de développement

► Les cinq QPV les plus peuplés et les cinq QPV les moins peuplés dans les Pays de la Loire

Code du QPV	Nom du QPV	Code des communes d'appartenance	Nom des communes d'appartenance	Population du QPV
QN04405M	Bellevue	44109, 44162	Nantes, Saint-Herblain	16 066
QN07205M	Sablons - Bords de l'Huisne	72181	Le Mans	10 394
QN04902M	Roseraie	49007	Angers	9 347
QN04401M	Ville Ouest	44184	Saint-Nazaire	7 082
QN07204M	Ronceray - Glonnières - Vauguyon	72181	Le Mans	6 848
QN04419I	Le Sillon de Bretagne	44162	Saint-Herblain	1 183
QN04914N	Gide - Colomb	49353	Trélazé	1 135
QN04915N	Saint Exupéry	49007	Angers	1 134
QN04416I	La Petite Sensive	44109	Nantes	1 126
QN04402I	Petit Caporal - île du Pé	44184	Saint-Nazaire	947

Note : Le zonage en QPV au 1^{er} janvier 2024 est présenté en géographie au 1^{er} janvier 2025.
Source : Insee, Recensement de la population 2020.

économique et social par rapport à la France métropolitaine, et d'autre part, l'écart à l'unité urbaine dans laquelle se situe le quartier. L'identification des quartiers prioritaires a été réalisée à partir des données carroyées de l'Insee (source Revenus localisés sociaux et fiscaux pour la France métropolitaine). Dans les départements d'Outre-mer, l'identification est faite à partir de données du Recensement de la population à l'Iris. Une fois l'identification opérée, des échanges ont lieu au niveau local afin

d'affiner le découpage des quartiers et d'en assurer la cohérence sur le terrain. Un QPV doit avoir un minimum de 1 000 habitants. Il peut s'étendre sur une ou plusieurs communes et doit être situé dans une unité urbaine de plus de 10 000 habitants.

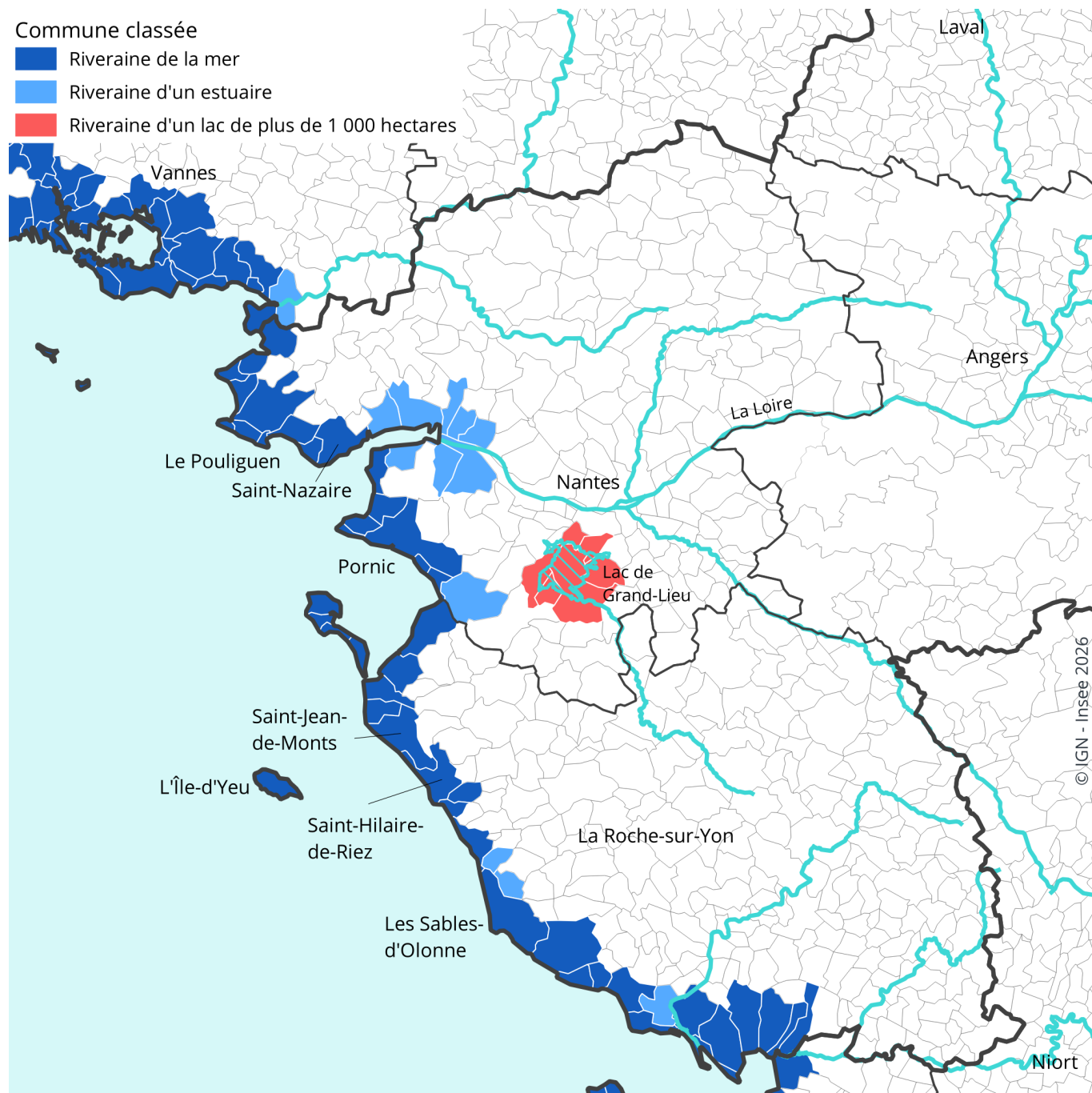
La liste des quartiers a été fixée par le décret n° 2024-806 du 13 juillet 2024 en France métropolitaine et par le décret n° 2024-1212 du 27 décembre 2024 dans les départements d'Outre-mer ainsi qu'à Saint-Martin et en Polynésie française. ●

► Références

- Arnoux J.-N., Delhomme I., « 3 habitants sur 4 des quartiers prioritaires en Loire-Atlantique et Maine-et-Loire », Insee Flash Pays de la Loire n° 149, décembre 2024.
- « Données sur les quartiers 2024 de la politique de la ville - QPV 2024 », Insee Chiffres détaillés, juillet 2025.
- « Les quartiers prioritaires : leur cartographie et leurs données », Système d'information géographique de la politique de la ville.
- « Table d'appartenance géographique des QPV 2024 », Insee Géographie, novembre 2025.

Communes soumises à la loi Littoral

► Communes soumises à la loi Littoral



Note : Géographie au 1^{er} janvier 2025.

Source : Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, base de données SIDAUH.

Dans les Pays de la Loire, 64 communes sont concernées par la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, dite loi Littoral, et définies à l'article L. 321-2 du Code de l'environnement.

La loi Littoral concerne les communes riveraines de la mer ou d'un océan, mais également de grands lacs, d'estuaires

ou de deltas. Face à la pression urbaine, aux phénomènes d'érosion ou de submersion marine subis par ces territoires, la loi vise à concilier préservation et développement du littoral.

Dans la région, 413 000 personnes habitent dans l'une de ces communes, soit 11 % de la population, contre 13 % en France. ●

► Références

- « Loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral », Le Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature, le ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, le ministère des Transports, le ministère de la Ville et du Logement, août 2022.
- « Communes de la loi littoral au Code Officiel Géographique », ministère de la Cohésion des territoires.

Atlas des zonages des Pays de la Loire

Insee Dossier Pays de la Loire

n° 16

Mars 2026

L'atlas des Pays de la Loire recense, décrit et cartographie les zonages les plus utilisés par les organismes d'observation et par les pouvoirs publics de la région. Il en présente les versions actualisées en 2025.

Après une présentation de la région, l'ouvrage répertorie une vingtaine de zonages de trois types :

- les zonages administratifs ;
- les zonages d'étude ;
- les zonages d'action publique.

Cet atlas est un outil de travail opérationnel permettant d'appréhender les principaux zonages à disposition des acteurs de la région, leurs spécificités et leurs complémentarités. Il permet de faire un choix éclairé du zonage le plus pertinent pour une analyse donnée du territoire.

Retrouvez l'ouvrage ainsi que les données sur
insee.fr

